

**Service Questure
Bureau du conseil municipal**

**Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 20 décembre 2010**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT DÉCEMBRE DEUX MILLE DIX, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du *14 décembre 2010*.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -
M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY -
M. Alain PILAUD - Mme Geneviève FIORASO - Mme Monique VUAILLAT -
M. Jacques CHIRON - M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI - M. Paul BRON -
M. Georges LACHCAR - M. Olivier NOBLECOURT - M. Abderrahmane DJELLAL -
Mme Sylvie DRULHON - Mme Laure MASSON - M. Bernard BETTO -
Mme Hélène VINCENT - M. Stéphane SIEBERT - Mme Béatrice DOUTRIAUX -
M. Morad BACHIR-CHERIF - Mme Aline BLANC-TAILLEUR - Mme Marie-
Christine DABROWSKI - M. Farid DERBAL - Mme Céline DESLATTES - M. Jean-
Michel DETROYAT - Mme Bity DIENG - Mme Linda EL HADDAD - M. Pascal GARCIA -
M. Eric GRASSET - Mme Michèle JOSSERAND - M. Gildas LAERON - M. Jean-
Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB - M. Serge NOCODIE - Mme Eléonore PERRIER -
Mme Camille PLET - Mme Ariane SIMIAND - M. Jacques THLAR -
Mme Nathalie BERANGER - Mme Marguerite BON - Mme Bernadette CADOUX -
M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Pascale MODELSKI - M. Olivier ROUX -
M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU -
Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ
- M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Henri BAILE donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 17H20 à 21H00
Mme Eliane BARACETTI donne pouvoir à M. Abderrahmane DJELLAL de 17H20 à 23H20
Mme Christine CRIFO donne pouvoir à M. Pascal GARCIA de 17H20 à 23H20
M. Stéphane GEMMANI donne pouvoir à M. Morad BACHIR-CHERIF de 17H20 à 23H20
M. Fabien de SANS NICOLAS donne pouvoir à M. Olivier ROUX de 17H20 à 23H20.

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

Le procès verbal du Conseil municipal du 29 novembre 2010 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1 - (E 003) - FINANCES - Budget primitif 2011 - Budget Principal
Intervention(s): M. le Maire, M. SAFAR, Mme DOUTRIAUX, Mme BERANGER, M. VOIR, M. BRON, M. DJELLAL, M. CHAMUSSY, M. SABRI, M. de LONGEVIALLE, M. BETTO, M. NOCODIE, Mme GIROD DE L'AIN, Mme BOILEAU.

Un amendement est présenté par M. SABRI. Celui-ci est repoussé.
Pour : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Contre : le reste.

Un second amendement est présenté par Mme GIROD DE L'AIN. Celui-ci est repoussé.
Pour : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Contre : le reste.

Un troisième amendement est présenté par Mme BOILEAU. Celui-ci est repoussé.
Pour : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Contre : le reste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2011 du Budget Principal qui s'équilibre à :

265 982 828,00 euros en fonctionnement,
87 081 581,00 euros en investissement.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " +
4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 2 - (E 004) - FINANCES - Budget primitif 2011 - Budgets annexes
Intervention(s): M. le Maire, M. SAFAR, Mme DOUTRIAUX, Mme BERANGER, M. VOIR, M. BRON, M. DJELLAL, M. CHAMUSSY, M. SABRI, M. de LONGEVIALLE, M. BETTO, M. NOCODIE, M. KUNTZ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2011 du budget annexe Stationnement qui s'équilibre à :

10 804 960,00 euros en fonctionnement,
4 581 995,00 euros en investissement.

- d'approuver le budget primitif 2011 du budget annexe Activités Economiques qui s'équilibre à :

4 688 357,00 euros en fonctionnement,
10 673 215,00 euros en investissement.

- d'approuver le budget primitif 2011 du budget annexe Locaux Culturels qui s'équilibre à :

2 588 155,00 euros en fonctionnement,
2 700 329,00 euros en investissement.

- d'approuver le budget primitif 2011 du budget annexe Self Clemenceau qui s'équilibre à :
1 077 199,05 euros en fonctionnement,
138 164,98 euros en investissement.
- d'approuver le budget primitif 2011 du budget annexe Teisseire - Jeux Olympiques qui s'équilibre à :
1 304 318,00 euros en fonctionnement,
1 049 404,00 euros en investissement.
- d'approuver le budget primitif 2011 du budget annexe Mistral - Eaux Claires qui s'équilibre à :
3 067 385,00 euros en fonctionnement,
2 250 814,00 euros en investissement.
- d'approuver le budget primitif 2011 du budget annexe Cuisine Centrale qui s'équilibre à :
5 699 404,05 euros en fonctionnement,
311 789,89 euros en investissement.

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

- BUDGET ANNEXE ACTIVITES ECONOMIQUES :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté.

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 3 - (E 011) - FINANCES - Budget primitif 2011: vote des taux

Intervention(s): M. le Maire, M. SAFAR, Mme DOUTRIAUX, Mme BERANGER, M. VOIR, M. BRON, M. DJELLAL, M. CHAMUSSY, M. SABRI, M. de LONGEVIALLE, M. BETTO, M. NOCODIE, M. KUNTZ.

Un amendement est présenté par M. KUNTZ. Celui-ci est repoussé.

Pour : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs - Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Contre : le reste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de maintenir, pour 2011, les taux d'imposition 2010 suivants :

- Taxe d'habitation 21,52 %
- Taxe sur le foncier bâti 36,73 %
- Taxe sur le foncier non bâti 84,42 %

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 4 - (E 006) - FINANCES - Budget Principal : affectation de subventions sur crédits existants - BP 2010

<p>Un amendement est présenté par M. SAFAR. Celui-ci est adopté à l'unanimité. Un second amendement est présenté par M. SAFAR. Celui-ci est adopté à l'unanimité.</p>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS – BP 2010

Monsieur Jérôme SAFAR expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif. Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé)

Chapitre 67 (charges exceptionnelles) :

- article 6745 (subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé)
- article 6748 (autres subventions de fonctionnement exceptionnelles)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- | | |
|--|------------------|
| - Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales | 6 Décembre 2010 |
| - Culture, Sport, Education, Jeunesse | 7 Décembre 2010 |
| - Solidarité | 8 Décembre 2010 |
| - Finances, Administration Générale, Ressources Humaines | 8 Décembre 2010 |
| - Vie Urbaine et Développement Durable | 9 Décembre 2010, |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Article :657362

(chapitre 65)

COMMISSION Solidarité

CCAS/CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	150 000,00
TOTAL ARTICLE	150 000,00

Article :6574

(chapitre 65)

COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeunesse

CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION LOCALE GRENOBLE	500,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE (EX FOL 38)	8 640,00
CITOYEN EN HERBE	536,00
COOP SCOL BIZANET MIXTE	975,00
COOP SCOL JEAN RACINE MIXTE	4 600,00
COOP SCOL LA RAMPE MATERNELLE	272,50
COOP SCOL LE LAC MATERNELLE	200,00
COOP SCOL LE LAC MIXTE	200,00
COOP SCOL LES BUTTES ELEMENTAIRE	552,50
COOP SCOL LES GENETS MIXTE	200,00
COOP SCOL LES TREMBLES ELEMENTAIRE	200,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	5 000,00
OGEC DE L'ECOLE EXTERNAT NOTRE-DAME	14 250,00
OGEC ECOLE SAINT BRUNO	1 140,00
OGEC ECOLE SAINT JOSEPH DE GRENOBLE	2 850,00
OGEC ECOLE SAINT-PIERRE DU RONDEAU	13 680,00
OGEC INSTITUT BAYARD (ECOLE)	3 990,00
LE PLATEAU	4 000,00
LA FOULEE BLANCHE ASSOC.	4 000,00

COMMISSION Solidarité

ABA-APPRENDRE AUTREMENT-ISERE	800,00
ADAPTATION ERGONOMIQUE DU MATERIEL MUSICAL	4 000,00
AFIPAEIM - DELEGATION DEPARTEMENTALE ISERE	1 000,00
AIDE ET DE PREVENTION POUR LES MALADIES RENALES	1 000,00
ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR	400,00
AMICALE DU NID DE L'ISERE	2 000,00
APAJH 38 - ASSOC. POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPES	2 000,00
ASCOP (ASSOCIATION POUR LA SANTE ET LA CONDITION PHYSIQUE)	1 500,00
CONTACT - ASS.DE PREVENTION & DE TRAITEMENT DE L'ALCOOLISME	800,00
FEDERATION DES TRANSPLANTES ISEROIS	1 500,00
FNATH ACCIDENTES DE LA VIE DE L ISERE	1 000,00
FRANCE ADOT 38 - ASS.DEPT PR DON D'ORGANES ET TISSUS HUMAINS	800,00
FRANCE ALZHEIMER ISERE ET MALADIES APPARENTEES	400,00
GROUPE DES APHASIQUES DE GRENOBLE ET DES ENVIRONS (GAGE)	300,00
HAND'AMITIE MEYLAN	400,00
L'OISEAU BLEU	9 000,00
MEDECINS DE GARDE DE GRENOBLE - AM2G	5 000,00
MISSION LOCALE DE GRENOBLE POUR EMPLOI & INSERTION 16/25 ANS	4 500,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...)	1 500,00

SAUVETEURS SECOURISTES GRENOBLOIS	1 300,00
SCLEROSES EN PLAQUES RHONE-ALPES ASS	1 000,00
SOHDEV/SANTE ORALE, HANDICAP, DÉPENDANCE ET VULNERABILITE	1 000,00
SOLEIL ROUGE, DES CLOWNS A L'HOPITAL	2 000,00
VIE LIBRE - SECTION GRENOBLE	500,00
VIVRE AUTONOME	6 500,00
VIVRE SANS ALCOOL ISERE - ACCOMPAGNEMENT À LA GUERISON...	500,00
PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT COMITE SAUVEGARDE VIEUX GRENOBLE	500,00
ACCUEIL DES SDF	5 000,00
ADAMS - ASS. DAUPHINOISE ACTION MULTI SERVICES	8 815,80
ADPA - Aide a Domicile aux Personnes Agées	189 530,00
ATD QUART-MONDE GRENOBLE	2 000,00
CASSIOPEE	6 991,00
CENTRE DE PREVENTION DES ALPES	3 000,00
CHEZ POM FLORE ET ALEXANDRE	20 000,00
CLUB NINON VALLIN	400,00
CLUB 1900 - ABBAYE JOUHAUX	400,00
CLUB 3EME AGE HECTOR BERLIOZ	400,00
DEBOUT JUSQU'AU BOUT	400,00
ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS GRENOBLE ISERE	6 800,00
ENTRAIDE FAMILIALE, CRECHE COLLECTIVE & HALTE-GARDERIE (ASS)	34 000,00
FONDATION DITE "LES ORPHELINS APPRENTIS D'AUTEUIL"	4 500,00
ISSUE DE SECOURS	24 400,00
LEV TOV	300,00
POINT D'EAU	29 000,00
ROMS ACTION	6 575,00

COMMISSION Finances/ Adm. Gén./ Res. Hum.

ORDRE DES AVOCATS	1 500,00
-------------------	----------

COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI

ARMENIE ECHANGE ET PROMOTION	6 300,00
BRULEURS DE LOUPS ASS	2 000,00
CALLIOPE	2 000,00
MEDECINS DU MONDE - GROUPE ISERE	2 000,00
SOLIDARITE AVEC LES GROUPES D'ARTISANS PALESTINIENS - SGAP38	1 200,00
ALSACE-LORRAINE (ASSOCIATION)	4 000,00
CEA - CENG : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE	3 000,00
GRENOBLE INP - INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE	10 000,00
LA PASSION DU BOIS	4 000,00
MILLESIME (ASSOCIATION DU)	5 000,00
ORGANISATION GENERALE DES CONSOMMATEURS DE L ISERE	1 500,00
S-PRIT	2 000,00

TOTAL ARTICLE 503 997,80

Article :6745

(chapitre 67)

COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeu

FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	723,85
GRENOBLE ROLLER	557,40

COMMISSION Solidarité

CENTRE SOCIAL CAPUCHE	404,75
MAISON DES HABITANTS	1 091,00

COMMISSION Finances/ Adm. Gén./ Res. Hum.

DIACONAT PROTESTANT DE GRENOBLE	844,00
JEUNESSE LOUBAVITCH ECOLE JUIVE	637,00
MAISON DIOCESAINE DE GRENOBLE	1 259,00

COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI

AMITIE FRANCO INDIENNE NAMASKAR	193,20
INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE - IEP	489,48
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	223,51

COMMISSION Vie urbaine & Dévelop. Durable

FRAPNA - FEDERATION RH/ALPES DE PROTECTION DE LA NATURE	535,00
---	--------

TOTAL ARTICLE 6 958,19

Article :6748

(chapitre 67)

COMMISSION Vie urbaine & Dévelop. Durable

GRENOBLE ALPES METROPOLE / METRO	678,60
----------------------------------	--------

TOTAL ARTICLE 678,60

TOTAL BUDGET 661 634,59

Conclusions adoptées

Adoptée

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Affichée le 28 DEC. 2010



Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- OGEC DE L'ECOLE EXTERNAT NOTRE-DAME :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prennent pas part au vote : 4 PC + 2 GOC (Mme HANFF, M. BRON) + 3 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (Mme VUAILLAT, M. NOCODIE, M. CHIRON) - Pour : le reste.

- OGEC ECOLE SAINT BRUNO :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prennent pas part au vote : 4 PC + 2 GOC (Mme HANFF, M. BRON) + 3 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (Mme VUAILLAT, M. NOCODIE, M. CHIRON) - Pour : le reste.

- OGEC ECOLE SAINT JOSEPH DE GRENOBLE :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prennent pas part au vote : 4 PC + 2 GOC (Mme HANFF, M. BRON) + 3 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (Mme VUAILLAT, M. NOCODIE, M. CHIRON) - Pour : le reste.

- OGEC ECOLE SAINT-PIERRE DU RONDEAU :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prennent pas part au vote : 4 PC + 2 GOC (Mme HANFF, M. BRON) + 3 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (Mme VUAILLAT, M. NOCODIE, M. CHIRON) - Pour : le reste.

- OGEC INSTITUT BAYARD (ECOLE) :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prennent pas part au vote : 4 PC + 2 GOC (Mme HANFF, M. BRON) + 3 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (Mme VUAILLAT, M. NOCODIE, M. CHIRON) - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BRON, Mme PLET, Mme VINCENT, M. DERBAL, M. LAERON, Mme NECIB, Mme CRIFO, Mme DESLATTES, Mme DIENG, M. BACHIR CHERIF, Mme CADOUX, Mme DRULHON, Mme NEPI, Mme MASSON, M. NOBLECOURT, Mme BARACETTI, M. PILAUD, Mme DOUTRIAUX, Mme MONERY, Mme SIMIAND, Mme SALAT, M. STORNY, M. LACHCAR, M. GEMMANI, Mme GIROD DE L'AIN, M. VOIR, M. DJELLAL, Mme HANFF, Mme EL HADDAD, M. MOTTE.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 5 - (E 005) - FINANCES - Budget Principal : affectation de subventions sur crédits existants - BP 2011

Intervention(s): M. le Maire, Mme GIROD DE L'AIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS - *BP 2011.*

Monsieur Jérôme SAFAR expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif. Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé)

Chapitre 67 (charges exceptionnelles) :

- article 6745 (subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé)
- article 6748 (autres subventions de fonctionnement exceptionnelles)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- | | |
|--|-----------------|
| - Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales | 6 Décembre 2010 |
| - Culture, Sport, Education, Jeunesse | 7 Décembre 2010 |
| - Solidarité | 8 Décembre 2010 |
| - Finances, Administration Générale, Ressources Humaines | 8 Décembre 2010 |
| - Vie Urbaine et Développement Durable | 9 Décembre 2010 |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeu

CENTRE CHOREGRAPHIQUE NAT. J-C GALLOTTA - GRPE EMILE DUBOIS	250 744,00
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DES ALPES	92 800,00
CENTRE INTERNATIONAL DES MUSIQUES NOMADES	233 000,00
CHAUFFERIE CIEL (REGIE) - REGIE 2 C	351 854,00
CNAC/CENTRE NATIONAL D'ART CONTEMPORAIN - LE MAGASIN	165 220,00
MAISON DE LA CULTURE (EPCC)	1 658 600,00
ORCHESTRE DE CHAMBRE DE GRENOBLE - LES MUSICIENS DU LOUVRE	350 400,00
TROISIEME BUREAU - COMITE DE LECTURE	35 000,00
ADIJ/ASSOC.DEPARTEM. D'INFORMATION & D'INITIATIVE JEUNESSE	26 783,00
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE/AFEV	10 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	95 459,00
CALLIOPE	5 600,00
CAP BERRIAT	137 000,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	84 022,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	152 468,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	75 409,00
ENFANTINE	30 282,00
FRANCAS ISERE	15 000,00
ITINERAIRE INTERNATIONAL (ANTENNE RHONE-ALPES/GRENOBLE)	5 000,00
LA CORDEE	168 857,00
LE PLATEAU	137 234,00
MAISON DES HABITANTS	116 299,00
ME BACHELARD	86 910,00
ME CLOS D'OR	100 689,00
ME PREMOL	107 690,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	84 199,00
MJC ALLOBROGES	126 099,00
MJC ANATOLE FRANCE	97 134,00
MJC EAUX CLAIRES	117 212,00
MJC LUCIE AUBRAC	113 404,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	114 093,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MUTUALITE	84 963,00
MJC PARMENTIER	127 893,00
MJC PREMOL	96 091,00
MPT SAINT LAURENT	102 536,00
TEAM LES GALAPIATS	10 245,00
UNIS-CITE RHONE ALPES/ANTENNE DE GRENOBLE	7 500,00
BRULEURS DE LOUPS ASS	224 500,00
FCG RUGBY ASSOCIATION	411 500,00
GRENOBLE FOOT 38 ASSOCIATION	566 000,00
GRENOBLE METROPOLE HOCKEY 38-SASP	341 100,00
SASP FC GRENOBLE RUGBY	141 000,00
SASP GRENOBLE FOOT 38	61 000,00
ACADEMIE GRENOBLOISE D'AIKIDO	150,00
AMICALE LAIQUE DE GRENOBLE USEP	1 750,00
ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE	8 000,00
AVIRON GRENOBLOIS	30 500,00
BILLARD CLUB GRENOBLOIS	500,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	16 950,00
CENTRE ECOLE DE PARACHUTISME DE GRENOBLE	1 000,00
CENTRE TAEKWONDO GRENOBLE	1 000,00
CERCLE ESCRIME LA RAPIERE	800,00
CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	8 500,00
CLUB DE TIR GRENOBLOIS	5 500,00
DAUPHINE TAEKWONDO CLUB	200,00

ECHIQUEUR GRENOBLOIS	1 750,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	15 900,00
GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL	1 900,00
GRENOBLE BASKET 38	27 500,00
GRENOBLE BOXE FRANCAISE	550,00
GRENOBLE CATALANS (A.S)	2 750,00
GRENOBLE GYMNASIQUE	30 000,00
GRENOBLE HANDISPORTS	9 200,00
GRENOBLE ISERE METROPOLE PATINAGE (GIMP)	94 000,00
GRENOBLE KARATE CLUB	250,00
GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38	680,00
GRENOBLE NATATION	5 200,00
GRENOBLE ROLLER	2 400,00
GRENOBLE SMH UNIVERSITE CLUB HAND/GSMHGUC HAND BALL	45 000,00
GRENOBLE TENNIS	55 000,00
GRENOBLE VILLE GYM ET RANDO	200,00
GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB	101 500,00
GUC BADMINTON	8 750,00
GUC ESCRIME	2 000,00
GUC GRENOBLE SKI	6.150,00
GUC RUGBY	5 000,00
GUC TENNIS	4 400,00
GUC TRIATHLON	400,00
HOCKEY CLUB GRENOBLE (GAZON)	2 600,00
LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN	1 750,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB	6 000,00
NAUTIC CLUB ALP 38	2 700,00
PREMIERE COMPAGNIE D'ARC DU DAUPHINE	500,00
SENTINELLE DES ALPES	4 000,00
SHIN-DO KARATE SHOTOKAN	400,00
SKATEPARK DE GRENOBLE (ASSOCIATION)	5 000,00
SOCIETE DE TIR DE GRENOBLE	1 500,00
TENNIS CLUB VILLENEUVE	700,00
TENNIS DE TABLE LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE (TTTMG)	3 200,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	7 500,00
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE	8 500,00
YETI'S - Roller in line hockey Grenoble	6 450,00
GUC GRENOBLE SKI	19 000,00

COMMISSION Solidarité

AGECSA - ASS. DE GESTION DES CENTRES DE SANTE	712 000,00
COMITE ISEROIS DE SOUTIEN AUX SANS PAPIERS	2 000,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION LOCALE GRENOBLE	2 300,00
CONTACT GRENOBLE	700,00

COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI

GESTION DE LA MAISON DU TOURISME	51 000,00
OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME DE GRENOBLE (EPIC)	670 000,00

TOTAL ARTICLE 9 321 919,00

Article :6748 (chapitre 67)
COMMISSION Vie urbaine & Dévelop. Durable

UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE - UPMF 5 000,00

TOTAL ARTICLE 5 000,00

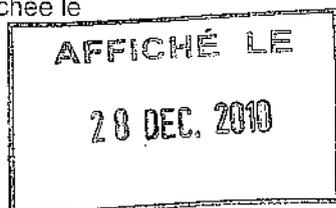
TOTAL BUDGET 9 326 919,00

Conclusions adoptées
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,

J. SAFAR

Affichée le



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping lines that form a stylized, illegible name.

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- ORCHESTRE DE CHAMBRE DE GRENOBLE - LES MUSICIENS DU LOUVRE :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

- SASP FC GRENOBLE RUGBY :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

- SASP GRENOBLE FOOT 38 :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BRON, Mme PLET, Mme VINCENT, M. DERBAL, M. LAERON, Mme NECIB, Mme CRIFO, Mme DESLATTES, Mme DIENG, M. BACHIR CHERIF, Mme CADOUX, Mme DRULHON, Mme NEPI, Mme MASSON, M. NOBLECOURT, Mme BARACETTI, M. PILAUD, Mme DOUTRIAUX, Mme MONERY, Mme SIMIAND, Mme SALAT, M. STORNY, M. LACHCAR, M. GEMMANI, Mme GIROD DE L'AIN, M. VOIR, M. DJELLAL, Mme HANFF, Mme EL HADDAD, M. MOTTE.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 6 - (E 012) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Régie des Eaux de Grenoble - Avenant N°2 à la convention de participation en date du 17 janvier 2003 entre la ville de Grenoble et la Régie des Eaux de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant N°2 à la convention adoptée par le conseil municipal du 18 novembre 2002 ci-annexé,
- qu'à compter du 1er janvier 2010, l'indice ICHT - N remplace l'indice ICHTTS2 qui a été supprimé pour l'application de la formule d'indexation prévue à l'article 2 de la convention d'origine,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N°2 à la convention adoptée par le conseil municipal le 18 novembre 2002 ci-annexé.

Délibération : Adoptée

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 7 - (E 010) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Régie des Eaux de Grenoble -
Présentation du budget primitif 2011 - Vote des tarifs 2011.
Intervention(s): M. le Maire, M. GRASSET, M. CHAMUSSY, M. BERTRAND.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du budget primitif 2011 de la Régie des Eaux de Grenoble, ci annexé,
- d'approuver les tarifs 2011 de la Régie des Eaux de Grenoble ci annexés.

Délibération : Adoptée

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 8 - (E 016) - FINANCES - Actualisation des tarifications de la Ville de
Grenoble pour l'année 2011

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'arrêter, à compter du 1er janvier 2011, les tarifs annexés.

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- TARIFS FINANCES :

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

- TARIFS AFFAIRES CULTURELLES :

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

- TARIFS CIMETIERES :

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 9 - (E 013) - FINANCES - Budget annexe Parkings en régie - Budget annexe Stationnement - Fusion des Budgets annexes Stationnement et Parkings en régie - Clôture du Budget annexe Parkings en régie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la fusion des Budgets annexes Stationnement et Parkings en régie ainsi que la clôture du Budget annexe Parkings en régie,

- d'autoriser le transfert des immobilisations et des emprunts correspondants du Budget annexe Parkings en Régie vers le Budget annexe Stationnement.

Délibération : Adoptée

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 10 - (E 018) - FINANCES - Régularisation pour des travaux au Palais des Sports.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'affecter une subvention d'équipement de 150 000 € à l'association Palais des Sports de Grenoble-Isère.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention financière joint en annexe.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Abstention : 2 Grenoble Objectif Citoyenneté (M. BRON, Mme HANFF) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 11 - (E 015) - FINANCES - Tenue d'une comptabilité de stocks aux budgets annexes de la cuisine centrale et du self Clémenceau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre en place une comptabilité de stocks pour les budgets annexes de la cuisine centrale et du self Clémenceau.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 12 - (E 008) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Règles sur le temps de travail et compte épargne temps.

Intervention(s): M. KUNTZ, Mme MONERY, Mme SALAT, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le règlement du temps de travail joint en annexe, applicable au 1er janvier 2011.

Délibération : Adoptée

Contre : 4 PC - Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 13 - (E 009) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Régime indemnitaire des personnels de la Ville de Grenoble.

Intervention(s): Mme SALAT, Mme MONERY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider les modifications relatives au régime indemnitaire de la Ville de Grenoble présentées ci-dessus et telles qu'elles figurent dans le tableau annexé.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 14 - (E 007) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Transformations de postes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les transformations de postes figurant dans l'annexe ci-jointe.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 15 - (E 002) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - autorisation des signer

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le choix de la consultation publique décrite ci-dessus ;

- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer le marché : 10A497

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 16 - (E 017) - ADMINISTRATION GENERALE - Renouvellement de la convention entre le Mémorial de la Shoah et la Ville de Grenoble.
Intervention(s): M. DETROYAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder au Mémorial de la Shoah une aide de 8000 € au titre de l'année 2011;
- d'autoriser le Maire à signer la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 17 - (E 019) - INTERCOMMUNALITE - Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) sur l'évaluation des charges transférées par Venon à la Métro.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) sur l'évaluation des charges transférées par la commune de Venon à la Métro suite à son intégration au 1er janvier 2010.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 18 - (E 001) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des Collectivités territoriales.
Intervention(s): M. KUNTZ, M. le Maire, Mme DOUTRIAUX.

Un amendement est présenté par Mme DOUTRIAUX. Celui-ci est adopté.
Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Rencontre avec les partenaires et promoteurs autour du GF38

- le 16 novembre 2010 à Bruxelles - A. PILAUD

Forum du handicap 2010 dans le cadre du Salon de Micux-vivre ensemble

- les 17 et 18 novembre 2010 à Besançon - S. GEMMANI

Rendez-vous avec Michel DESTOT, Député Maire de Grenoble, et des promoteurs sportifs à l'Assemblée Nationale

- les 22 et 23 novembre 2010 à Paris - A. PILAUD

Assemblée Générale du Réseau Français des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

- le 24 novembre 2010 à Montpellier - P. VOIR

93ème Congrès des Maires et des Président de Communautés de France
- le 24 novembre 2010 à Paris - J. SAFAR

Rencontre avec M. Jean-Yves MANO, Adjoint au Logement du 16ème arrondissement à la
mairie de Paris
- le 25 novembre 2010 à Paris - M. VUAILLAT

Cérémonie de remise des titres "Territoire de Commerce Equitable" au Salon des Maires
- le 25 novembre 2010 à Paris - A. DJELLAL

Réunion des Elus délégués à la culture du "Sillon Alpin"
- le 30 novembre 2010 à Chambéry - E. BARACETTI

Rencontre avec les parlementaires Européens
- le 2 décembre 2010 à Bruxelles - B. BETTO

Intervention à la Conférence "Nouveau modèle économique pour l'immobilier commercial" au
Salon de l'Immobilier d'entreprise
- le 2 décembre 2010 à Paris - Ph. DE LONGEVIALLE

Bureau de l'Union Nationale des Missions Locales
- le 7 décembre 2010 à Paris - A. DJELLAL

Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors
- le 14 décembre 2010 à Lans en Vercors - E. GRASSET

Réunion du Conseil d'Administration de la Société Gaz Electricité de Grenoble au siège de la
Compagnie Nationale du Rhône
- le 22 décembre 2010 à Lyon - P. VOIR

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades,
Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 "
Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 19 - (C 016) - AFFAIRES CULTURELLES - Création d'un EPCC réunissant
les écoles supérieures d'art de Grenoble et de Valence - Approbation des statuts de l'EPCC -
Désignation des représentants de la Ville au Conseil d'administration de l'EPCC - Demande auprès du
Préfet de Région d'un arrêté de création de l'EPCC.

Intervention(s): M. le Maire, M. PILAUD, Mme MONERY, M. KUNTZ, Mme NECIB, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) à
caractère administratif réunissant l'école supérieure d'art de Grenoble et l'Ecole Régionale des
Beaux Arts de Valence ;

- d'approuver les statuts joints en annexe de la présente délibération et d'autoriser Monsieur le
Maire à les signer ;

- de désigner les quatre représentants de la ville de Grenoble au Conseil d'Administration de l'EPCC :

- Mme Eliane BARACETTI ;
- Mme Geneviève FIORASO ;
- Mme Hakima NECIB ;
- M. Hervé STORNY.

- de solliciter de Monsieur le Préfet de Région la création de l'EPCC par arrêté préfectoral conformément à l'article R1431-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- de solliciter l'Etat pour accompagner, par une subvention aussi élevée que possible, les investissements nécessaires à la remise à niveau des équipements et des établissements d'enseignements supérieurs en arts plastiques concernés ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir et à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Vote séparé :

- Désignations des représentants de la ville de Grenoble au Conseil d'Administration de l'EPCC :

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 20 - (C 008) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions financières 2011 conclues entre la ville de Grenoble et les institutions culturelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions financières à intervenir entre la ville de Grenoble et les institutions culturelles : le "Centre Chorégraphique National de Grenoble-JC Gallotta", "l'Orchestre - les Musiciens du Louvre-Grenoble", le "Centre Dramatique National des Alpes", le "Centre National d'Art Contemporain-le Magasin", le "Troisième bureau" et "Centre International des Musiques Nomades".

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions annexées à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BARACETTI, M. STORNY.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 21 - (C 035) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble - Acquisitions - Demande de subventions auprès de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes une subvention la plus élevée possible.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 22 - (C 012) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Tarification des droits d'entrée pour l'exposition Chagall et l'avant-garde russe à partir du 5 mars et jusqu'en juin 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les montants des tarifs, qui seront pratiqués pendant la durée de l'exposition "Chagall" et qui sont mentionnés ci-dessus.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 23 - (C 011) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Convention entre la ville de Grenoble et le collège Charles Münch - Avenant n° 17.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de ratifier les dispositions de l'avenant n° 17 à la convention du 3 juillet 1986 entre la ville de Grenoble et le collège Charles Münch relatif au montant des charges à verser par le collège Charles Münch à la ville de Grenoble au Conservatoire de Grenoble, Conservatoire à Rayonnement Régional concernant l'année scolaire 2007-2008 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 17 annexé à la présente délibération ;

- que conformément à l'engagement des deux parties, le montant à percevoir par la ville de Grenoble est fixé à 32 038 € pour l'année scolaire précitée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 24 - (C 018) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Convention entre l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (ARALD) et la ville de Grenoble pour l'utilisation des notices bibliographiques et documents numérisés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention jointe en annexe, relative à l'utilisation des notices bibliographiques et documents numérisés, par l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (ARALD), pour le portail "Mémoire et actualité en Rhône-Alpes",

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 25 - (C 017) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Dispositif "Chéquier jeune Isère" convention avec le Département de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention en annexe, pour l'affiliation du Théâtre municipal à l'opération "Chéquier jeune Isère"
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'affiliation

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 26 - (C 001) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Etablissement Public de Coopération Culturelle Maison de la Culture de Grenoble - Rapport d'activité et compte financier 2009
Intervention(s): Mme BERANGER, Mme MONERY, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application des articles R.1431-18 et R.2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte du rapport d'activité et du compte financier de l'EPCC Maison de la Culture de Grenoble pour l'exercice 2009.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 27 - (C 034) - EDUCATION - Opération de reconstruction-démolition du Groupe Scolaire Beauvert - Approbation du programme définitif, validation de l'avant-projet définitif (APD), du montant prévisionnel définitif des travaux, et du forfait définitif de rémunération de maîtrise d'oeuvre.

Intervention(s): M. le Maire, M. KUNTZ, M. BRON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'arrêter définitivement le programme du projet;
- d'approuver l'A.P.D. du projet de reconstruction - démolition du groupe scolaire Beauvert;
- d'approuver le coût prévisionnel définitif (C.D.P.) des travaux d'un montant de 7 383 575 € H.T. valeur juillet 2009;
- d'approuver le forfait définitif du maître d'œuvre à hauteur de 988 000 € H.T. valeur juillet 2009;
- d'autoriser Monsieur le Maire à établir les demandes d'autorisations administratives;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre fixant le C.D.P. et le forfait définitif du maître d'œuvre.

Délibération : Adoptée

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 28 - (C 022) - EDUCATION - Avenant n°2 au Contrat Enfance Jeunesse 2007-2010 entre la ville de Grenoble et la Caisse d'allocations familiales.

Intervention(s): M. le Maire, Mme BOILEAU, M. BRON, M. NOBLECOURT, Mme DESLATTES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de ratifier les dispositions du schéma de développement de l'avenant numéro deux du Contrat Enfance Jeunesse pour l'année 2010, ci-après annexé,
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant numéro deux du Contrat Enfance Jeunesse pour l'année 2010, ci-après annexé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 29 - (C 015) - EDUCATION - Attribution de subventions aux associations agissant dans le secteur socioculturel pour l'année 2011.

Intervention(s): Mme VINCENT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations les subventions figurant dans le tableau récapitulatif joint en annexe ;
- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants financiers mentionnés dans le tableau récapitulatif et précisant le montant de la subvention affectée ;
- d'autoriser M. le Maire à signer avec l'association Enfantine un avenant ci-annexé, prolongeant de deux ans la convention d'objectifs ;

Délibération : Adoptée

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme CRIFO, Mme SALAT, M. PILAUD, Mme VINCENT, Mme SIMIAND, Mme DESLATTES, Mme DRULHON, Mme NÉPI, M. NOBLECOURT, Mme NECIB, Mme DIENG, M. LAERON, Mme DOUTRIAUX, M. BACHIR CHERIF, M. BRON, Mme CADOUX, M. DERBAL, Mme MASSON, Mme MONERY, Mme BARACETTI.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 30 - (C 010) - EDUCATION - Mise en place d'une activité périscolaire à l'école primaire Malherbe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- la mise en place d'activités périscolaires en régie directe sur le quartier Malherbe à compter du 1er janvier 2011 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la CAF une convention permettant de percevoir la prestation de services d'accueil de loisirs (PSAL).

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 31 - (C 037) - EDUCATION - ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE / Avenants aux conventions de participation financière Ville/Organismes de Gestion des Ecoles Catholiques privées en contrat d'association avec l'Etat.

Intervention(s): M. KUNTZ, Mme PERRIER, M. BRON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec chacune des associations de gestion des écoles privées catholiques concernées (OGEC), les avenants ci-joints aux conventions de participation.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prennent pas part au vote : 4 PC + 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. NOCODIE) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 32 - (C 036) - EDUCATION - Subvention exceptionnelle d'équipement pour la Maison de l'enfance Clos d'or.

Intervention(s): Mme DESLATTES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'investissement de 15 000 € à l'association Maison de l'enfance Clos d'or.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 33 - (C 033) - EDUCATION - Convention entre la ville de Grenoble et le collège Olympique relative à la mise en place d'accompagnements de réussite éducative sur le temps scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et son annexe, entre la ville de Grenoble et le collège Olympique.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 34 - (C 024) - EDUCATION - Enseignement du 1er degré : participation 2009/2010 des communes aux frais de fonctionnement des écoles grenobloises accueillant des enfants non grenoblois dans une Classe d'Intégration Spécialisée (CLIS).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les communes concernées les conventions relatives à leur participation aux frais de fonctionnement des écoles grenobloises accueillant dans une CLIS des enfants originaires de ces communes, pour l'année 2009/2010, soit une participation de 1 109 euros par enfants

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 35 - (C 014) - RESTAURATION - Self Clémenceau - convention d'accueil des personnels d'autres organismes ou administration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir, sur la base du projet de convention annexée à la présente délibération, avec les organismes et administrations utilisateurs du self suivants :

CCAS,
Communauté d'agglomération Grenoble Alpes métropole,
Établissement Public Foncier Local Région Grenobloise (E.P.F.L.),
France Telecom,
Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.),
Régie des Eaux de Grenoble (R.E.G.).

- d'autoriser les personnels desdits organismes à fréquenter le self municipal ;

- de leur appliquer les tarifs prévus par la délibération du 05 juillet 2010, qui pourront être modifiés ultérieurement par délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 36 - (C 021) - JEUNESSE - Conventionnement avec les associations Ressources Jeunesse.

Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, Mme VINCENT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec effet au 1er janvier 2011, les conventions d'objectifs des associations ressources de la Jeunesse, jointes en annexe,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition de locaux, également jointes en annexe.

Délibération : Adoptée

Abstention : 2 Grenoble Démocrate (M. de LONGEVIALLE, Mme NÉPI) - Pour : le reste.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BRON, Mme VINCENT, Mme PLET, Mme NECIB.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 37 - (C 027) - SPORT - Conventions générales d'objectifs avec les associations du secteur sportif : avenants financiers pour l'exercice 2011

Intervention(s): Mme DRULHON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe 1, un avenant financier indiquant l'objet et le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2011.

- d'approuver l'affectation sur les crédits budgétaires 2011, des subventions aux associations sportives en deux temps calendaires.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 38 - (C 028) - SPORT - Convention pluriannuelle avec l'association Le Plateau : avenant financier pour l'exercice 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association Le Plateau un avenant financier pour l'exercice 2010.

Délibération : Adoptée

Les élues citées ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elles ont la qualité d'administrateur : Mme DRULHON, Mme NÉPI.
Pour : le reste

DELIBERATION N° 39 - (C 032) - MONTAGNE - Foulée blanche 2011 à Autrans : convention de partenariat de la ville de Grenoble avec l'association la Foulée Blanche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'apporter son aide à l'organisation de la 33ème Foulée Blanche en mettant à disposition, à titre gratuit, du matériel et du mobilier et en accordant une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'association la Foulée Blanche,

- d'approuver les dispositions de la convention de partenariat ci-jointe avec l'association la Foulée Blanche,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 40 - (C 020) - MONTAGNE - Animations sportives de montagne. Convention cadre entre la ville de Grenoble et les associations sportives ou socioculturelles - Année 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention-cadre à intervenir entre la ville de Grenoble et les associations sportives ou socioculturelles pour la mise en place d'animations sportives de montagne en 2011,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir entre la ville de Grenoble et les associations sportives ou socioculturelles conformément à la convention-cadre ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 41 - (C 029) - SPORT - Conventions pluriannuelles avec les associations et sociétés sportives des clubs Grenoble Foot 38, FC Grenoble Rugby et Brûleurs de Loups de Grenoble : avenants financiers pour l'exercice 2011

Intervention(s): Mme GIROD DE L'AIN, M. PILAUD, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations Grenoble Foot 38, FC Grenoble Rugby, Brûleurs de Loups de Grenoble d'une part et les SASP Grenoble Foot 38, FC Grenoble Rugby et Grenoble Métropole Hockey 38 d'autre part, un avenant financier indiquant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2011 tel que mentionné dans le tableau récapitulatif joint en annexe.

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- SASP Grenoble Foot 38 :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)

- Pour : le reste.

- SASP FC Grenoble Rugby :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 42 - (A 010) - URBANISME AMENAGEMENT - Polarité Nord-Ouest : convention partenariale entre Grenoble Alpes Métropole, le SMTC et les villes de Saint-Martin le Vinoux, Sassenage, Fontaine et Grenoble.

Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention partenariale "Polarité NORD-OUEST entre Grenoble Alpes Métropole, le SMTC et les villes de Grenoble, Saint-Martin le Vinoux, Sassenage et Fontaine" ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention partenariale pour une première durée de 3 ans (2011 - 2013) dans la perspective d'une démarche par étapes à échéances 3 / 6 / 9 ans ;

- d'autoriser un programme d'études et de prestations dans le cadre de cette convention pour un montant de 34 000 € HT sur 3 ans (soit 11 333 € HT/an) à la charge de la ville de Grenoble ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des cofinancements auprès de partenaires institutionnels.

Délibération : Adoptée

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 43 - (A 011) - URBANISME AMENAGEMENT - Polarité EST : convention partenariale entre Grenoble Alpes Métropole, le SMTC, les communes de Gières, Grenoble, Meylan, La Tronche et Saint Martin d'Hères et l'Université de Grenoble.
Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention partenariale "Polarité EST entre la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole, le SMTC et les communes de Gières, Grenoble, Meylan, La Tronche et Saint Martin d'Hères et l'Université de Grenoble" ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention partenariale pour une durée de 3 ans (2011 à 2013) dans la perspective d'une démarche par étapes à échéances à 3, 6 et 9 ans ;
- d'autoriser un programme d'études et de prestations dans le cadre de cette convention pour un montant pour la ville de Grenoble de 16 500 € HT sur 3 ans (soit 5 500 € HT en 2011, 2012 et 2013).

Délibération : Adoptée

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 44 - (A 017) - POLITIQUE DE LA VILLE - Renouvellement urbain de la Villeneuve - Démolition des parkings silos 3, 4 et 5 et reconstruction du parking en élévation - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre.

Intervention(s): M. le Maire, M. KUNTZ, M. de LONGEVIALLE, M. MOTTE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre n°10A185, pour la démolition des parkings silos n°3, 4 et 5, et la construction d'un nouveau parking en élévation dans le quartier de la Villeneuve, au groupement GRUDZINSKI et POISAY architectes, mandataire / Bureau Michel FORGUE / C&E Ingénierie / ETB / Planitec BTP, pour un montant provisoire de 1 111 200 € HT, valeur août 2010 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit marché ;
- d'attribuer la prime de 31 000.00 € HT, prévue au règlement du concours, à chacune des trois équipes ayant fourni des propositions, la rémunération du titulaire du marché de maîtrise d'œuvre tenant compte de celle-ci.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 45 - (A 008) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Etablissement Public Foncier Local de la Région Grenobloise - Acquisitions, cessions et gestion de divers biens.
Intervention(s): M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander à l'EPFL-RG de prolonger la durée de portage jusqu'en 2012 des biens suivants :
 - IM 5 (ex Le Petit Champenois) 86 rue du Vercors
 - IM 6 (lot 5 - ex SCI le Naos) et (ex Hostache) 86 rue du Vercors
 - IM 13 (lots 8 et 13 - ex Michaut / Eysseric) 1 rue Eugène Boussant
 - IN 1 (ex Comité de patronage des étudiants étrangers) 163 cours Berriat
 - AM 64 (ex Ruelle) 56 bd de l'Esplanade
 - AM 63 (ex Erb) 56 bd de l'Esplanade
 - EL 92 (ex Esso) 38 rue des Alliés
 - EL 19 (ex Lambert) 2 rue Georges Sand ;
- de demander à l'EPFL-RG d'acquérir auprès de Madame NIOT Dominique, un appartement et deux caves situés IM 34, 4 rue Eugène Boussant pour un montant de 105 000 € ;
- de demander à l'EPFL-RG d'acquérir auprès de Monsieur et Madame CHAMEL, 3 studios situés IM13, 1 rue Eugène Boussant pour un montant de 174 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les conventions de portages nécessaires à la mise en oeuvre de ces opérations.

Délibération : Adoptée

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 46 - (A 019) - URBANISME AMENAGEMENT - Attribution d'une subvention à l'Institut d'Urbanisme de Grenoble pour l'année scolaire 2010/2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme d'actions 2010/2011 de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble (I.U.G.) et la participation correspondante pour un montant de 5 000 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 47 - (A 007) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisitions, cessions et gestion de divers biens.
Intervention(s): M. KUNTZ, Mme MONERY, M. de LONGEVIALLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de réduire d'environ 74 m² l'assiette du bail à construction consenti par la Ville de Grenoble à la SCI NCPB pour la ramener à une contenance d'environ 10 568 m², conformément au plan foncier ci-joint, (notice 1) ;
- de céder à Monsieur LEMARCHAND Wenceslas et Mademoiselle DANTAS Isabelle, Monsieur THILL Samuel et Mademoiselle BONNARY Gaëlle, Monsieur STIMAMIGLIO

Philippe et Mademoiselle ROCHARD Catherine, le bien situé sur la commune de Villard-de-Lans, des parcelles C851, 852 966, 1361 et pour partie C 853 (tènement A du plan foncier de division) ainsi que d'un tènement de 153 m² non cadastré et désaffecté pour un montant de 228 000 €, (notice 2) ;

- d'acquérir auprès de Monsieur Philippe GAILLAND, un garage représentant le lot de copropriété 1 127 du silo 3, pour un montant global, indemnité d'opération comprise de 6 000 € ;

- d'acquérir auprès de Monsieur Raymond BONNEFILLE, un garage de 14 m² représentant le lot de copropriété 1 207 du silo 1 et un garage de 17 m² représentant le lot de copropriété 1 305 du silo 1 pour un montant global, indemnités comprises de 14 875 € ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces affaires.

Délibération : Adoptée

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)

- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 48 - (A 009) - VOIES PUBLIQUES - Voies publiques : convention pour l'installation de dispositifs de contrôle automatisé de franchissement des feux rouges

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et l'Etat

Délibération : Adoptée

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 49 - (A 006) - VOIES PUBLIQUES - Dénomination de voies publiques.

Intervention(s): M. SAFAR, M. le Maire.

L'alinéa concernant la dénomination Square Pierre Sansot pour l'espace situé entre le n°196 et le n°200 rue de Stalingrad est retiré en séance et n'a donc pas fait l'objet d'une procédure de vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter la dénomination rue Joseph-François Girod pour la voie dont le tenant est la rue Blanche Monier et l'aboutissant le chemin de Halage ;

- d'adopter la dénomination rue Roger Josserand pour la voie dont le tenant est le quai de la Graille et l'aboutissant la rue Henri Tarze ;

- d'adopter la dénomination rue Henri Duffourd pour la voie dont le tenant est la rue du Villard de Lans et l'aboutissant la rue Roger Josserand ;

- de modifier l'emprise de la rue du 140ème Régiment d'Infanterie Alpine en lui intégrant la voie dont le tenant est la rue Emile Romanet et l'aboutissant l'avenue des Jeux Olympiques ;

- de modifier l'emprise de la rue d'Alembert en lui intégrant la voie dont le tenant est la rue Docteur Hermite et l'aboutissant la rue Docteur Calmette.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile "

+ 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 50 - (A 001) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Régie des Eaux de Grenoble - Rapport d'activité et compte financier 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article R.2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte du rapport d'activité et du compte financier de la Régie des Eaux de Grenoble pour l'exercice 2009.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 51 - (A 002) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - Société des Eaux de Grenoble - Rapport écrit annuel du représentant de la ville de Grenoble à l'assemblée générale des actionnaires de la société pour l'exercice 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte du rapport du représentant de la ville de Grenoble à l'assemblée générale des actionnaires de la SAËML Société des Eaux de Grenoble pour l'exercice 2009.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 52 - (A 012) - INTERCOMMUNALITE - Renouvellement des conventions entre la ville de Grenoble et la Metro relative à la collecte des déchets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 6 à la convention sur la prise en charge et l'organisation de la collecte éolienne permettant de renouveler la convention pour un an.

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention synallagmatique entre Grenoble Alpes-Métropole et la Ville de Grenoble qui permet d'assurer la continuité du service public des ordures ménagères et de la propreté urbaine.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants n° 6 et 1 des conventions jointes en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 53 - (A 014) - TRAVAUX - Parking Hoche - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la SCI Sambat, représentée par Grenoble Habitat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la SCI SEMBAT représentée par GRENOBLE HABITAT;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord de gestion des travaux avec la SCI SEMBAT représentée par GRENOBLE HABITAT et la société VINCI PARK.

Délibération : Adoptée

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)

- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 54 - (D 009) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Technopôle Alpes Santé à Domicile et Autonomie (TASDA) - Approbation de la convention quadripartite entre l'association TASDA et les collectivités locales Région Rhône-Alpes, Grenoble Alpes Métropole et Ville de Grenoble.

Un amendement est présenté par Mme FIORASO. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre l'association TASDA et les collectivités locales (Région, Grenoble Alpes Métropole, Ville de Grenoble).

- de mobiliser la somme de 100 000 € afin de soutenir les projets qui seront développés par l'association Technopôle Alpes Santé à Domicile et Autonomie (TASDA).

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 55 - (D 010) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention entre la ville de Grenoble et l'Association de gestion de la Maison du Tourisme (AGMT).

Un amendement est présenté par Mme FIORASO. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de signer l'avenant n° 3 à la convention d'occupation du domaine public entre la ville de Grenoble et l'AGMT,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée entre la ville de Grenoble, le Département de l'Isère et l'Association de Gestion de la Maison du Tourisme,

- d'approuver les termes de ladite convention qui fixe le montant de la subvention attribuée à l'Association de Gestion de la Maison du Tourisme, à 51 000 € pour l'exercice 2011.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MONERY, Mme PLET, M. DERBAL, M. LACHCAR, Mme SIMIAND.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 56 - (D 011) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention entre la ville de Grenoble et l'Office du Tourisme pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention qui fixe le montant de la subvention à l'Office de Tourisme, à la somme de 670 000 euros pour l'exercice 2011, payable en 10 mensualités à compter du mois de janvier 2011 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe avec l'Office de Tourisme de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 57 - (D 008) - RELATIONS INTERNATIONALES - Adhésion au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine, pour les années 2010 et 2011.
Intervention(s): Mme DABROWSKI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adhérer au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine pour les années 2010 et 2011,
- de verser la cotisation de 7 500 euro au titre de l'année 2010 et de 7 500 euro au titre de l'année 2011.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 58 - (D 003) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Avenant financier à la convention entre la ville de Grenoble et l'association "le Millésime" pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'allouer à l'association "Le Millésime" une subvention complémentaire de 5 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier ci-joint.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 59 - (D 006) - RELATIONS INTERNATIONALES - Avenant à la convention signée entre la ville de Grenoble et l'association Les Brûleurs de Loups de Grenoble, au titre de l'exercice 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une subvention de 2000 Euros à l'association les Brûleurs de Loups de Grenoble,
- d'autoriser Monsieur le Maire de signer l'avenant à la convention annexé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 60 - (B 006) - ADMINISTRATION GENERALE - Pacte Civil de Solidarité
Intervention(s): Mme EL HADDAD, Mme GIROD DE L'AIN, M. de LONGEVIALLE, Mme BLANC TAILLEUR, Mme PERRIER, M. VOIR, M. CHAMUSSY, M. BACHIR CHERIF, M. DJELLAL, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la création d'une cérémonie de PACS en mairie, en présence d'un élu pour célébrer l'engagement des couples ayant préalablement signé un PACS.
- que pour les jours de forte demande de cérémonies (les samedis du mois de mai au mois de juillet), la demande suivante soit formulée 6 semaines avant la date souhaitée pour la bonne organisation des célébrations de mariage et des cérémonies de PACS.

Délibération : Adoptée

Vote par alinéa :

- Premier alinéa :

Contre : 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (Mme PERRIER) - Abstention : 3 Grenoble Démocrate - Ne prennent pas part au vote : 1 MoDem (Mme DOUTRIAUX) + 3 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. THIAR, M. LACHCAR, M. DERBAL) + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

- Deuxième alinéa :

Contre : 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (Mme PERRIER) + 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs "- Abstention : 3 Grenoble Démocrate - Ne prennent pas part au vote : 1 MoDem (Mme DOUTRIAUX) + 3 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. THIAR, M. LACHCAR, M. DERBAL) + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 61 - (B 007) - ACTION SOCIALE - Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Issue de secours au titre de l'exercice 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention passée entre la ville de Grenoble et l'association Issue de Secours;
- d'autoriser le versement d'une subvention de 24 400€ au profit d'Issue de Secours.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 62 - (B 002) - SANTE PUBLIQUE - Avenants de conventions passées entre la ville de Grenoble et des associations mettant en œuvre des actions de santé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants avec la Mission locale de Grenoble, et avec l'ODTI ;
- d'autoriser le versement des subventions suivantes :
 - 4 500 € à la Mission locale
 - 1 500 € à l'ODTI.

Délibération : Adoptée

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. ROUX, M. BRON, M. DJELLAL, Mme BOILEAU, M. NOBLECOURT, Mme PLET, Mme EL HADDAD.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 63 - (B 004) - CIMETIERES - Convention entre la Ville de Grenoble la Ville de La Tronche

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la présente convention, ci-annexée, qui fera l'objet d'un arrêté municipal

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 64 - (G 002) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation au sein des commissions internes et en qualité de représentant de la ville de Grenoble : Commission "Solidarité" - Commission "Economie, université recherche, insertion, relations internationales" - Commission de service public du secteur de l'énergie - Maison de la culture de Grenoble MC2 (EPCC) - Office du Tourisme (EPIC) - Les Buttes Primaire (maternelle + élémentaire) - Collège Olympique - Lycée Guynemer - Association Départementale d'Information et d'Initiative Jeunesse (A.D.I.I.J.).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

COMMISSION "SOLIDARITE"

- de désigner Mme Marie-Christine DABROWSKI en qualité de membre de la Commission "Solidarité" de la ville de Grenoble.

COMMISSION "ECONOMIE, UNIVERSITE RECHERCHE, INSERTION, RELATIONS INTERNATIONALES"

- de désigner Mme Marie-Christine DABROWSKI en qualité de membre de la Commission "Economie, université recherche, insertion, relations internationales" de la ville de Grenoble.

COMMISSION DE SERVICE PUBLIC DU SECTEUR DE L'ENERGIE

- de désigner Mme Marie-Christine DABROWSKI en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein de la Commission de délégation de service public du secteur de l'Energie.

De dire que les représentants de la ville de Grenoble auprès de la Commission de délégation de service public du secteur de l'Energie sont désormais les suivants :

5 titulaires

- M. Abderrahmane DJELLAL
- Mme Hakima NECIB
- Mme Marie-Christine DABROWSKI
- M. Morad BACHIR CHERIF
- M. Henri BAILE

5 suppléants

- Mme Monique VUAILLAT
- M. Jean Philippe MOTTE
- Mme Marie-France MONERY
- Mme Béatrice DOUTRIAUX
- M. Olivier ROUX

MAISON DE LA CULTURE DE GRENOBLE MC2 (EPCC)

- de désigner Mme Marie-Christine DABROWSKI en qualité de représentant suppléant de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de la Maison de la Culture de Grenoble MC2 (EPCC).

De dire que les représentants de la ville de Grenoble auprès du conseil d'administration de la Maison de la Culture de Grenoble MC2 (EPCC) sont désormais les suivants :

2 titulaires

- Mme Eliane BARACETTI
- M. Hervé STORNY

2 suppléants

- Mme Hakima NECIB
- Mme Marie-Christine DABROWSKI

OFFICE DU TOURISME DE GRENOBLE (EPIC)

- de désigner Mme Marie-Christine DABROWSKI en qualité de représentant suppléant de la ville de Grenoble au sein du comité de direction de l'Office du Tourisme de Grenoble.

De dire que les représentants de la ville de Grenoble auprès du comité de direction de l'Office du Tourisme de Grenoble sont désormais les suivants :

6 titulaires

- M. Georges LACHCAR
- Mme Florence HANEF
- M. Farid DERBAL
- Mme Marie-France MONERY
- M. Morad BACHIR-CHERIF
- Mme Ariane SIMIAND

6 suppléants

- M. Jean-Michel DETROYAT
- Mme Marie-Christine DABROWSKI
- Mme Eliane BARACETTI
- Mm. Stéphane SIEBERT
- M. Gildas LAERON
- Marie-Claire NEPI

LES BUTTES PRIMAIRE (maternelle + élémentaire)

- de désigner Mme Marie-Christine DABROWSKI en qualité de représentant titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'école des Buttes Primaire.

COLLEGE OLYMPIQUE

- de désigner Mme Marie-Christine DABROWSKI en qualité de représentant suppléant de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration du collège Olympique.

De dire que les représentants de la ville de Grenoble auprès du conseil d'administration du collège Olympique sont désormais les suivants :

2 titulaires

- Mme Hélène VINCENT
- M. Jean-Philippe MOTTE

2 suppléants

- M. Abderrahmane DJELLAL
- Mme Marie-Christine DABROWSKI

LYCEE PROFESSIONNEL GUYNEMER - METIER DE L'AUTOMOBILE DE LA MAINTENANCE DES ENGINS ET DES EQUIPEMENTS.

- de désigner Mme Marie-Christine DABROWSKI en qualité de représentant suppléant de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration du lycée Guynemer.

De dire que les représentants de la ville de Grenoble auprès du conseil d'administration du lycée Guynemer sont désormais les suivants :

2 titulaires

- M. Abderrahmane DJELLAL
- M. Gildas LAERON

2 suppléants

- Mme Camille PLET
- Mme Marie-Christine DABROWSKI

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'INFORMATION ET D'INITIATIVE JEUNESSE (A.D.I.I.J.).

- de désigner Mme Marie-Christine DABROWSKI en qualité de représentant titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de l'A.D.I.I.J.

De dire que les représentants de la ville de Grenoble auprès du conseil d'administration de l'A.D.L.L.J. sont désormais les suivants :

6 titulaires

- Mme Hélène VINCENT
- M. Paul BRON
- Mme Camille PLET
- Mme Marie-Christine DABROWSKI
- Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD
- Mme Marguerite BON

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 65 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H20

ANNEXE(S)

Tarifs des droits de place pour les marchands ambulants, la Halle Sainte Claire, les marchés publics de détails, et des droits de voirie à compter du 1er janvier 2011.

A compter du 1^{er} janvier 2011, il est proposé :

- l'application d'une majoration de 1,5 % des tarifs (les tarifs sont arrondis à 5 centimes d'euros près).
- l'application d'une majoration de 5 centimes d'euro pour les tarifs les plus faibles.

En ce qui concerne les marchés, cette majoration permettra à la ville de Grenoble de maintenir son action de revitalisation et de redynamisation de ses marchés.

Les recettes correspondantes seront portées au chapitre 70 (produits des services du domaine et ventes diverses), nature 703-21 (droits de stationnement et de location sur la voie publique), fonction 91 (foires et marchés).

En ce qui concerne les droits de voirie, il est proposé la création d'un nouvel article :

Article 437 - Emplacement Véhicule Auto partage :

12 € l'unité, par mois, conformément à la délibération N° 12-A016 prise en Conseil municipal du 18 octobre 2010.

Les recettes correspondantes seront portées au chapitre 73 (impôts et taxes), nature 733-6 (droits de place), fonction 821 (équipement de voirie).

Tableau 1

Prestations	Tarifs 2011 en Euros	Modalités d'application
A- Emplacements pour vente de gadgets, bimbelerie, tableaux, sculptures, etc place VICTOR HUGO – l'emplacement de 4 mètres indivisible 1- à la journée au mètre linéaire 2- au mois au mètre linéaire	2,05 € 28,60 €	(Droits mensuels perçus au trimestre à échoir)
B- Emplacement pour vente de sandwiches, pizzas, crêpes, fleurs, marrons ou glaces : au mètre ou fraction de mètre en façade. Emplacement permanent.		

<ul style="list-style-type: none"> • <u>1ère CATEGORIE : CENTRE VILLE :</u> - Place Vaucanson : 1/Angle place de l'Etoile (fleurs) 2/ Angle rue de la Poste - Rue de la République – Maison du Tourisme (fleurs) - Place Victor Hugo : 1/Angle rue de Bonne (glaces – marrons) 2/Angle rue Béranger (idem) 3/Angle Alsace Lorraine (idem) - Rue Molière angle rue Docteur Bailly (idem) 	44,80 €
<ul style="list-style-type: none"> • <u>2ème CATEGORIE : GRANDS AXES :</u> - Rue Bistési, angle boulevard Maréchal Lyautey - Avenue Général Champon : 1/ Angle place Pasteur 2/ Angle Albert 1er de Belgique - Avenue Jean Perrot angle avenue Malherbe - Boulevard Maréchal Foch angle rue Général Ferrié - Boulevard Joseph Vallier : Angle rue Ampère (pont de Catane) - Cours de la Libération : 1/ Angle boulevard Maréchal Foch (2 places) 2/ Saint Pierre du Rondeau 3/ Angle Albert Reynier 	26,80 €
<ul style="list-style-type: none"> • <u>3ème CATEGORIE : AUTRES</u> <u>EMPLACEMENTS</u> - Avenue La Bruyère - Avenue Rhin et Danube (cité Paul Mistral) - Rue Louise Michel angle rue Ronsard - Square des Fusillés angle rue Ampère - Rue de Stalingrad : 1/ Angle rue Honoré de Balzac 2/ Angle de l'avenue Léon Blum - Boulevard Clemenceau (Bowling) - Place Bir Hakeim - Avenue de Valmy angle rue Jules Flandrin - Villeneuve (place du Marché) - Avenue Edmond Esmonin (contre-allée) - Avenue Teisseire angle rue Cardinal le Camus - Rue du Vercors angle rue Colonel Tanant 	18,55 €
<p><u>C- Emplacement pour vente de pizzas, crêpes, sandwiches et glaces à l'occasion de manifestation sportives, culturelles ou autres. Temporaires</u> Droit journalier au mètre ou fraction de mètre en façade.</p>	18,55 €

<u>D- Emplacement pour vente de fleurs ou fruits et légumes ou métiers de bouche dans un kiosque</u>	1 128,50 €	
--	------------	--

Tableau 2

Prestations	Tarifs 2011 en Euros	Modalités d'application
A - ABONNEMENT PAR TRIMESTRE (toutes catégories, sauf : démonstrateurs dégustateurs et expositions).		(droits perçus par abonnement ou à la journée, par mètre ou fraction de mètre en façade)
1. HALLES COUVERTES SAINTE CLAIRE :		
a) rdc : banc de vente : 78 jours/trimestre	76,50 €	
b) sous sol : (1/4 des droits perçus au trimestre)		
** cave, chambre froides, locaux compresseurs par m ² /an	76,50 €	
*** salle de découpe : par utilisateur/an	511,35 €	
2. PETITS MARCHES d'un jour/semaine (matin ou après-midi) - Villeneuve (Jeudi après-midi), place aux Herbes (Vendredi après-midi) 13 jours/trimestre.	6,60 €	
3. MARCHES DES PRODUCTEURS en produit régionaux : HOCHÉ (Mercredi après-midi, Samedi matin) 26 jours/trimestre	12,95 €	
4. MARCHES EN OPTIONS complémentaires par trimestre :		
a) DUNANT/bd Roger Salengro (Mardi, Jeudi, Samedi)	19,00 €	
b) Cité PAUL MISTRAL (Mercredi, Dimanche) en liaison avec Square GENERAL FERRIE (Vendredi)	19,00 €	
c) HEBERT (Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi)- ** Option 39 jours complémentaires du précédent	19,00 €	
** Option marché unique 52 jours/trimestre	25,70 €	
5. LIBERATION (Mardi, Vendredi, Samedi) 39 jours/trimestre	19,00 €	
6. SAINT ANDRE et VILLENEUVE 78 jours/trimestre	38,25 €	
7. AUTRES MARCHES 78 jours / trimestre	40,60 €	
▪ OPTION marché d'un après-midi / semaine inclus	47,75 €	
B. A LA JOURNEE		
Toutes catégories professionnelles (sauf démonstrateurs) – le ticket matin ou après-midi	1,40 €	

C. DEMONSTRATEURS (emplacement de 2m env.) 8 tickets	10,20 €	
D. MARCHES AUX FLEURS DE LA TOUSSAINT (du 25 octobre au 2 novembre)		
1- Avenue SAINT-ROCH et rue SAINT-FERJUS-GRAND SABLON) a) à l'abonnement pour la période b) à la journée pour la période ou le nombre de jours restant à couvrir	25,00 € 4,55 €	
2- Rue AIMON DE CHISSEE , emplacement ou travée de 3 mètres de façade a) à l'abonnement pour la période b) à la journée pour la période ou le nombre de jours restant à couvrir	57,40 € 9,25 €	
E. MARCHÉ AUX SAPINS DE NOËL – bd Clémenceau et marché de la Libération – période du 14 au 24 décembre a) à l'abonnement pour la période b) à la journée pour la période ou le nombre de jours restant à couvrir	11,75 € 3,70 €	
F. MARCHÉ DE LA BROCANTE HOCHÉ (forfait pour la journée) en fonction du mètre occupé : 1,35 euros x ml x 2 matinées dont perception minimum pour 300 ml.	822,15 €	
G. MARCHÉ DE BROCANTE ou AUTRES MARCHES OCCASIONNELS le ml pour la journée	5,85 €	
H. MAJORATION DES DROITS DE PLACE DES MARCHES SAINT ANDRÉ, HERBES(vendredi après-midi), HEBERT, HOCHÉ, MALHERBE, VILLENEUVE (matin), GENERAL FERRIE, DUNANT, MISTRAL, LIBÉRATION	10,15 €	

Tableau 3

ARTICLES	DESIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS NATURE DES AUTORISATIONS ET OCCUPATIONS Articles	Droits de 1 ^{er} Établissement Tarifs 2011 en Euros	Redevance périodique Tarifs 2011 en Euros
001	pour toute permission de voirie, droit fixe.	4,75	
002	pour tout travail ou objet non prévu au présent tarif	14,10	
	TRAVAUX		
010	mur de clôture, sans déduction des portes par mètre courant	3,10	
011	fouille sur la voie publique pour construction ou réparation de conduites par mètre courant	4,75	
012	démolition partielle ou totale d'un bâtiment ou d'un mur de clôture par mètre courant et par étage	3,10	
013	exhaussement d'un bâtiment à l'alignement par étage et par mètre courant	3,10	
014	peinture de façade, sans ravalement, repiquage ou recrépissage, peinture ou vernissage de devanture y compris toutes saillies, peinture de marquises par m ² (vides non déduits)		
015	établissement ou suppression de baie de magasin par unité	12,90	
016	établissement ou réfection de devanture par mètre courant	12,90	
017	suppression ou établissement de point d'appui intermédiaire au rez-de- chaussée, pile, colonne, poteau par unité	8,50	
018	installation de caisson pour volet roulant ou grille de sécurité en saillie le mètre courant	4,85	
019	installation de volets roulants ou de grilles de sécurité en saillie le m ²	3,85	
	A * POUR CHANTIER ET DEMENAGEMENT		
100	entrepôt de matériaux sur la voie publique pendant la construction d'immeubles neufs ou pendant des travaux importants effectués en façade d'immeubles existants par mois et par m ² (y compris les clôtures provisoires)		3,20
101	occupation du domaine public avec un échafaudage volant, mobile ou fixe pour réparation et pour entrepôt de matériaux divers par m ² et par jour		1,50
102	occupation du domaine public par de petites bennes (< à 5 m ³) destinées à l'évacuation de matériaux et divers objets par unité et par jour		7,40
103	occupation du domaine public par de grandes bennes (> ou = à 5 m ³) dans les mêmes conditions que l'article 102		7,75
104	occupation du domaine public avec des véhicules divers ou engins de chantier par tranche de 5 ml et par jour		1,85

105	occupation du domaine public, y compris cases de paromètres, pour camions de déménagement par case ou par fraction de 5 ml et par jour	7,75
106	occupation ou suppression de cases de paromètres, pour chantier par case ou fraction de 5 ml et par jour	7,75
B * POUR VENTE OU ANIMATION		
200	occupation du trottoir pour démonstration de produits (commerçants sédentaires devant leur magasin) - démonstration de forains durant les fêtes et jeux (NOEL-JOUR DE L'AN) le m ² par jour	14,05
201	entrepôt occasionnel sur trottoir de marchandises, objets divers lors de fêtes ou manifestations (commerçants sédentaires devant leur magasin) par m ² , par jour	1,50
202	véhicules mis en exposition ou en démonstration dans un but commercial ou publicitaire par jour et par véhicule : * jusqu'à 7 mètres * de 7 à 10 mètres * plus de 10 mètres	47,40 71,05 118,35
204	attractions enfantines : petits manèges, chevaux mécaniques, balançoires, pédalos, dans Zone A : (périmètre Centre Ville suivant : quai Stéphane Jay, boulevard Gambetta, rues Lesdiguières, Général Marchand, Alphand, places Ste Claire, Notre Dame, rues Pt. Carnot, Chenoise, Madeleine), étant entendu que chaque jour commencé est dû en entier le m ² par jour (sauf dimanche et lundi) abonnement annuel, le m ² par trimestre (soit forfait de 65 jours sur 13 semaines) Zone B : (reste de la ville) le m ² par jour (sauf dimanche et lundi) abonnement annuel, le m ² par trimestre (soit forfait de 65 jours sur 13 semaines)	1,50 61,00 1,00 29,95
208	Mobil homes et autres modules : redevance mensuelle	274,20
214	occupation du domaine public pour animation commerciale ou publicitaire dans le secteur ** Centre Ville (zone A, voir article 204) le m ² , par jour ** reste de la Ville (zone B, voir article 206) le m ² , par jour	6,30 3,30
OCCUPATIONS PERMANENTES		
A * SOUS-SOL		
300	passage souterrain sous le sol communal à usage de galerie technique par m ² , par an	102,10
301	occupation du sous-sol, conduite souterraine redevance annuelle par mètre linéaire, par an	1,50
302	voies ferrées et embranchements de voies ferrées sur la voie publique dans le sens transversal par mètre courant, par an	4,50
303	voies ferrées et embranchements de voies ferrées sur la voie publique dans le sens longitudinal par mètre courant, par an	1,20

304	passage souterrain sous le sol communal pour piétons, véhicules ou à usage d'entrepôt par m ² et par an	184,30
	B * SOL	
400	établissement, suppression ou modification d'entrée cochère, ou entrée de garage, ponceau sur fossé par unité de 3 mètres et par an	
401	jour horizontal vitré ou barreaudé, pour l'éclairage ou l'aération des sous-sols par unité et par an	10,30
402	enseigne incrustée dans les trottoirs par m ² et par an	28,80
404	étalage contre la devanture, de marchandises, d'objets divers par mètre courant et par an	14,50
405	étalage par entrepôt sur trottoir, de marchandises par m ² et par an	51,10
406	Terrasses devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées, CLASSE A - 1ère catégorie places et voies piétonnes : par m ² et par an	40,05
407	Terrasses devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées, CLASSE B - 2ème catégorie bd Agutte Sembat, avenue Albert 1er de Belgique, place d'Avrill, rue de Belgrade, cours Berriat, place Bir Hakeim, place Championnet, bd des Diablies Bleus, square Docteur Léon, Martin, place de l'Etoile, avenue Félix-Viallet, bd Gambetta, place de la Gare, avenue Général Champon, place Gustave Rivet, place Hubert Dubedout, Jardin de Ville, place Jean Achard, cours Jean Jaurès, bd Jean Pain, avenue Jean Perrot, rue Joseph Rey, bd Joseph Vallier, cours Lafontaine, cours de la Libération, rue de la Liberté, rue Lesdiguières, avenue Marcelin Berthelot, bd Maréchal Foch, bd Maréchal Lyautey, avenue Maréchal Randon, rue Nestor Cornier, rue de Palanka, place Paul Mistral, place Paul Vallier, rue de la République, place Saint Bruno, rue de Turenne, place Vaucanson, rue Vicat, avenue de Vizille, par m ² par an	25,00
408	Terrasses devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées, CLASSE C - 3ème catégorie, le reste de la Ville : le m ² , par an (hors classe, voir article 418).	12,30
409	terrasses fermées pour débits de boissons, restaurants, installées à titre précaire et révocable par m ² , par an	201,80
410	jardinières par tranche de 0,50 m	Exonéré
411	garages à bicyclettes de 0,70 m à 1,40 m de hauteur par unité, par an et par mètre courant	84,75
412	bascules automatiques, guides parlants automatiques par an	99,65
413	distributeurs divers et appareils similaires, mobiles par unité, par an	102,10
414	pompes distributrices d'essence et poste à air et eau, appareils mobiles placés sur chariots, canalisations aériennes partant d'une borne placée hors de la voie publique (circulaire ministérielle, série S.P n° bis n° 7 du 12/01/1949) par unité et par an	112,10

415	appareils à multiple débit (essence auto par an seulement) - tarif ci-dessus majoré de 50 %.	168,30
416	planimètres non publicitaires par unité, par an	99,65
417	planimètres publicitaires par unité, par an	530,70
418	terrasses devant café, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées. HORS CLASSE - (place Grenette, place Victor Hugo, place Saint-André, rue Félix Poulat et rue Docteur Bailly) le m ² , par an	52,55
419	paravents par tranche de 0.50 m et par an	14,80
420	abris de terrasse, parasols géants le m ² , par an	4,75
425	étalage par entrepôt sur trottoir, de chevalets, panneaux mobiles publicitaires, autres que marchandises par unité et par an	125,85
426	terrasses semi-ouvertes devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées Classe A le m ² , par an	125,85
427	terrasses semi-ouvertes devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées Classe B le m ² , par an	101,50
428	terrasses semi-ouvertes devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées Classe C le m ² , par an	81,20
429	terrasses semi-ouvertes devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées Hors classe le m ² , par an	125,85
430	terrasses sur place de stationnement devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées Classe A le m ² , par an	75,85
431	terrasses sur place de stationnement devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées Classe B le m ² , par an	50,00
432	terrasses sur place de stationnement devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées Classe C le m ² , par an	24,55
433	terrasses sur place de stationnement devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées Hors classe le m ² , par an	99,55
435	Aires de déchargement sur le domaine public : ** jusqu'à 50 m ² le m ² par an ** de 51 m ² à 300 m ² le m par an ** au dessus de 300 m ² le m ² par an	47,40 18,60 1,95

436	Contrôle d'accès sur le domaine public. Barrière rabattable, borne d'accès par unité et par an		123,30
437	Emplacement destiné aux véhicules auto-partage l'unité, par mois		12,00
C * SUR SOL			
500	installation de portes, portails volets, doubles fenêtres, persiennes et parements divers, en saillie le m ² (mesuré dans le plan vertical) et par an	4,10	2,60
501	établissement d'un vitrage jusqu'à 0,20 m de saillie sur l'alignement par m ² et par an	13,55	10,30
502	entablement ou corniche de magasin par mètre courant	4,50	
503	balcon ou terrasse par m ² et pour chaque étage, par an		12,65
504	marquises, auvents, tentes fixes au-dessus des portes et boutiques, au rez-de-chaussée par m ² couvert et par an	7,15	6,20
505	tente mobile au-dessus des portes et boutiques au rez-de-chaussée par m ² couvert et par an	5,10	4,65
506	tente mobile aux étages par unité et par an		3,05
507	lanternes, spots, sonnerie d'alarme, horloges, etc.. par unité et par an	18,40	13,60
508	montres vitrées, cadres fixes ou mobiles, caissons vitrés par unité, par m ² et par an	69,75	52,35
509	enseignes peintes sur mur, sur bois, sur étoffe, dépose et repose d'enseignes en lettres découpées sans changement de texte par m ²	4,20	
510	grille de sécurité, volet roulant, volet bois par m ² , par an	9,15	7,10
511	caméra l'unité, par an	18,40	13,40
512	enseignes lumineuses perpendiculaires le m ² par face, par an	15,85	12,80
513	enseignes lumineuses parallèles par m ² , par an	15,85	12,80
514	enseignes non lumineuses perpendiculaires le m ² par face et par an	9,65	6,90
515	enseignes non lumineuses parallèles le m ² , par an	9,65	6,90
516	rampes lumineuses, tubes néon par mètre courant, par an	7,50	5,10
517	support mural non lumineux pour tarifs et menus l'unité, par an	18,40	13,40
518	support mural lumineux pour tarifs et menus l'unité, par an	26,55	19,15
521	panneaux supports d'affiches en saillie sur le domaine public le m ² , par an	57,40	31,10
522	caisson pour volet roulant ou grille de sécurité le mètre courant, par an	20,30	15,25

524	auvents, marquises et autres structures, éclairés par spots encastrés ou tubes fluorescents le m ² couvert, par an	10,70	9,10
527	appareils de ventilation l'unité, par an	189,40	122,05
580	passerelles, passages supérieurs enjambant la voie publique redevance annuelle, par m ²		190,62
PUBLICITE			
700	publicité sur les installations visées aux articles 10-100-101-413-de la présente délibération redevance mensuelle par m ² ou fraction de m ² de surface utilisée par la publicité		19,80
701	publicité sur garage à bicyclettes redevance annuelle par m ² ou fraction de m ² de surface utilisée par la publicité		63,30

Modifications des tarifs d'animation de groupes du Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble

Depuis 1979 le Muséum organise des animations autour de ses collections et à l'occasion de ses expositions temporaires, encadrées par des animateurs professionnels avec l'aide occasionnelle de vacataires étudiants en science. En 2009, 8989 scolaires, soit 347 classes ou groupes encadrés par les animateurs et vacataires ont bénéficié de ces animations.

Les animations du Muséum consistent en des parcours-découvertes commentés, des ateliers interactifs et des séances d'expérimentation et de pédagogie adaptées aux différents types de publics.

De nombreux partenariats ont été mis en place avec le Ministère de l'Education nationale (signature d'une convention de mise à disposition d'un professeur relais), l'APBG (association des professeurs de biologie-géologie), les universités Joseph Fourier et Stendhal (étudiants vacataires), le CRDP de Grenoble, des associations de valorisation de la culture scientifique (*Science et malice, les petits débrouillards, réseau d'échange des savoirs*), le CCAS (secteur petite enfance et personnes âgées) et la maison des collines (éducation à l'environnement). L'ensemble des activités en direction des enfants et jeunes jusqu'à 18 ans s'inscrit dans le projet éducatif grenoblois.

Le tarif est actuellement de 18,30 € pour les animations découvertes d'une durée de 1h30 à 2h et de 7,60 € pour les animations « flash » d'une durée de 45 minutes à 1 heure. Elles se font uniquement sur réservation.

La gratuité est assurée pour les visites libres, les séances de conseil et formation (en 2009, 458 personnels scolaires ont pu en profiter grâce au professeur-relais), les classes de Grenoble qui s'inscrivent dans le partenariat avec la Maison des collines, et les groupes de publics éloignés de l'offre culturelle qui relèvent du CCAS.

Le coût des animations au Muséum n'a pas évolué depuis l'an 2000, période à laquelle une simple conversion des francs à l'euro avait été effectuée. L'inflation n'a donc pas été prise en compte, alors que les charges du Muséum n'ont cessé de croître.

En conséquence, il est proposé d'augmenter le prix public à vingt € (20 €) pour les animations découvertes et dix € (10€) pour les animations « flash » à compter du 1^{er} janvier 2011.

Tarification des activités municipales de remise en forme

La ville de Grenoble souhaite proposer à la population des quartiers prioritaires situés en zone urbaine sensible des activités orientées spécifiquement vers la remise en forme et complémentaires de l'offre générale d'animations sportives municipales.

Dans ce cadre, un lieu de pratique sportive a été identifié et aménagé depuis quelques mois sur le secteur Teisseire, au 14 avenue Paul-Cocat dans un local partagé avec l'espace jeunes.

Ce lieu dédié à la remise en forme doit permettre aux habitants de ce quartier et d'autres quartiers limitrophes de pouvoir pratiquer des activités de remise en forme et d'entretien physique, et ce sur la base de tarifs attractifs et à vocation sociale.

L'accueil des usagers et l'encadrement des activités sportives de remise en forme sont assurés par un éducateur sportif municipal diplômé d'un Brevet d'Etat (métiers de la forme).

Il est envisagé de rendre accessible et de fidéliser par voie d'abonnement (mensuel, à la période, à l'année) les activités proposées, à savoir : musculation, renforcement musculaire, stretching, assouplissements, cardio-training.

L'accès payant aux activités de remise en forme s'établirait ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2011, sur la base de trois tarifs distincts :

- **tarif au mois** : 15 €

- **tarif à la période** : 30 €

Période 1 = du 1er septembre au 31 décembre (période d'essai et de découverte de l'activité)

Période 2 = du 1er janvier au 31 mars

Période 3 = du 1er avril au 30 juin

- **tarif à l'année** : 75 €

Saison sportive de 10 mois du 1er septembre au 30 juin

Une régie de recettes sera créée dans le cadre de la mise en œuvre de cette tarification d'accès à la salle municipale dédiée.

Tarification des Classes de nature et des bases de plein air de la Ville de Grenoble

1) Base de plein air de Mont Saint-Martin :

Cet équipement est mis à disposition des écoles, collèges, lycées, associations et clubs sportifs, en séjour libre, avec ou sans nuitée. La priorité est donnée aux associations socioculturelles grenobloises durant les vacances scolaires. Une convention, à laquelle est annexé un cahier des charges, définit les responsabilités de l'utilisateur et de la Ville de Grenoble.

Tarifs :

une augmentation d'environ 2 %, à savoir :

- Ecoles, collèges, lycées grenoblois et Associations socioculturelles grenobloises : gratuité.
- Autres associations grenobloises et clubs sportifs :
 - 6,70 euros/jour/personne.
 - tarif par semaine à compter de 5 jours : 5 euros/jour/personne.
 - tarif week-end : 11,60 euros le week-end, par personne.
- Utilisateurs non-grenoblois (scolaires et associations) :
 - 10 euros/jour/personne.
 - tarif par semaine à compter de 5 jours : 7 euros/jour/personne.
 - tarif week-end : 15,40 euros le week-end, par personne.
- Location salle du rez-de-chaussée en journée :
 - gratuité pour les écoles, collèges, lycées et associations socioculturelles grenobloises,
 - 80 euros par jour, pour les autres utilisateurs.
- Communications téléphoniques : 16 centimes d'euro l'unité.

2) Base de plein air la Maison des Collines à Eybens :

Cet équipement accueille, sur le temps scolaire, des enfants des écoles grenobloises, et les mercredis et vacances scolaires, des enfants des centres de loisirs, d'associations socio-éducatives, et des personnes âgées accompagnées par le CCAS. En dehors de ces périodes, les associations socioculturelles grenobloises peuvent occuper le bâtiment du château, le week-end, pour des séminaires, séances de travail, ou assemblées générales.

Par ailleurs, dans le cadre de son projet éducatif, la Ville propose en direction des écoles maternelles et élémentaires de Grenoble deux types de séjours de classes de nature : des séjours à la journée et des séjours avec nuitées.

La Ville demande une participation financière aux familles en fonction de leur quotient familial et du nombre de journées effectivement réalisées par leur enfant (séjours de deux à cinq jours pour les séjours sans nuitées, séjours de quatre à douze jours pour les séjours avec nuitées).

Dorénavant, pour les séjours de classe de nature, la facturation se fera au séjour avec un forfait minimum de 2 jours.

Dans cette nouvelle configuration de tarifs, ceux-ci restent proportionnés au coût des services rendus, une journée de classes de nature sans nuitées coûtant au minimum environ 25 euros à la collectivité (50 € minimum pour les séjours avec nuitées).

La facturation se fera au forfait (de deux à cinq jours pour les séjours sans nuitées et de quatre à douze jours pour les séjours avec nuitées), sur la base d'un état de présence établi par l'enseignant.

Pour tous les séjours de deux jours ou plus où l'enfant n'a été effectivement présent qu'une seule journée, le forfait ne sera pas facturé à la famille, sur présentation d'un certificat médical.

Vous trouverez les nouveaux tarifs dans les tableaux ci-joints (trois catégories de tarif).

Tarifs A s'appliquent pour :

- Les enfants habitant Grenoble
- Les enfants des agents Municipaux de la Ville et du CCAS
- Les enfants des classes à horaires aménagés situées dans un Réseau de Réussite Scolaire (ex REP)
- Les enfants pour lesquels les familles se voient imposer la scolarisation dans une école Grenobloise (CLIS, CLIN...).

Ces tarifs sont calculés sur la base du Quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales, ou à défaut calculé suivant les mêmes modalités. Une erreur manifeste ou une incohérence apparente autorise les services municipaux à exiger des justificatifs de revenus et à procéder à des rappels de factures. En l'absence de production du quotient CAF ou de justificatifs de revenus, le tarif maximum est appliqué et reste applicable sur les factures déjà établies.

1) Classes de nature sans nuitées (tarification au forfait) :

Forfait de 2 jours

Minimum (QF de 380 ou moins) = 5 euros

Maximum (QF de 1380 ou plus) = 15 euros

QF entre 380 et 1380 = selon la formule $(QF \times 0,01) + 1,2$ euros

Les forfaits 3 jours correspondent à $(\text{forfait 2 jours})/2 \times 3$

Les forfaits 4 jours correspondent à $(\text{forfait 2 jours})/2 \times 4$ etc.

exemples de prix

Quotient familial	Forfait 2 jours	Forfait 3 jours	Forfait 4 jours	Forfait 5 jours
380 ou inférieur	5,00 €	7,50 €	10,00 €	12,50 €
480	6,00 €	9,00 €	12,00 €	15,00 €
580	7,00 €	10,50 €	14,00 €	17,50 €
680	8,00 €	12,00 €	16,00 €	20,00 €
780	9,00 €	13,50 €	18,00 €	22,50 €
980	11,00 €	16,50 €	22,00 €	27,50 €
1180	13,00 €	19,50 €	26,00 €	32,50 €
1380 ou supérieur	15,00 €	22,50 €	30,00 €	37,50 €

2) Classes de nature avec nuitées (tarification au forfait) :

Forfait de 2 jours

Minimum (QF de 380 ou moins) = 8 euros

Maximum (QF de 1380 ou plus) = 30 euros

QF entre 380 et 1380 = selon la formule $(QF \times 0,022) + 0,36$ euros

Les forfaits 3 jours correspondent à $(\text{forfait 2 jours})/2 \times 3$

Les forfaits 4 jours correspondent à $(\text{forfait 2 jours})/2 \times 4$ etc.

exemples de prix

Quotient familial	Forfait 2 jours	Forfait 3 jours	Forfait 4 jours	Forfait 5 jours	Forfait 12 jours
380 ou inférieur	8 €	12 €	16 €	20 €	48 €
480	10,92 €	16,38 €	21,84 €	27,30 €	65,52 €
580	13,12 €	19,68 €	26,24 €	32,80 €	78,72 €
680	15,32 €	22,98 €	30,64 €	38,30 €	91,92 €
780	17,52 €	35,04 €	26,28 €	43,80 €	105,12 €
980	21,92 €	32,88 €	43,84 €	54,80 €	131,52 €

1180		26,32 €	39,48 €	52,64 €	65,80 €	157,92 €
1380 ou supérieur		30 €	45 €	60 €	75 €	180 €

Tarifs B s'appliquent pour :

- Les familles ne bénéficiant pas du Tarif A (redevable habitant Hors Grenoble)

Ces tarifs sont calculés sur la base du Quotient familial

Le forfait sera identique à celui du tarif A majoré de 20%.

Tarifs C s'appliquent pour :

- Les classes de l'Institut d'Education Motrice, des Instituts Médico éducatifs ou structures assimilées

Facture à la journée, envoyée directement à l'agent comptable de l'organisme.

	CLASSES DE NATURE sans nuitées	CLASSES DE NATURE avec nuitées
Tarif fixe Tarif par enfant (pas de facturation aux adultes accompagnateurs)	7 € par jour de présence effective	14 € par jour de présence effective

CIMETIERES

Actualisation des tarifs à compter du 1er janvier 2011

Il vous est proposé d'actualiser les tarifs des redevances ou produits des cimetières de la façon suivante, à partir du 1^{er} janvier 2011 :

Les tarifs sont augmentés, suivant les différents types de concessions, d'une valeur se situant entre 1,3 % et 8,34%.

La majorité des achats de concessions porte sur les places pour 15 ans (+ de 50 % des ventes), puis sur les places et cases de columbarium pour une durée de 30 ans (30 % des ventes) et enfin les places pour 50 ans (12 % des ventes).

En application de la circulaire n° 178 du 30 avril 1959 du Ministère de l'Intérieur et des articles L. 2223-15 et L. 2331-2 du Code général des Collectivités Territoriales, et conformément à la délibération du conseil municipal du 23 octobre 2000, le tiers du produit des concessions sera versé au Centre Communal d'Action Sociale.

Types de concessions	Tarifs en euros		
	2010	2011	
Place de 15 ans (une seule inhumation)	210	225	6,7%
Place de 15 ans (deux inhumations)	300	315	4,8%
Place de 30 ans (deux inhumations)	600	615	2,5%
Place de 50 ans (deux inhumations)	1 050	1065	1,41%
Place perpétuelle (deux inhumations)	12 300	12 450	1,3%
Concession cinéraire de 30 ans (pour 4 urnes)	705	720	2,1%
Case de columbarium de 30 ans (pour 4 urnes)	705	720	2,1%
Dépôt de corps dans le caveau provisoire (par semaine)	11	12	8,34%
Dépôt de corps dans le caveau provisoire (par mois)	43	45	4,5%

PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX : Régime indemnitaire des personnels de la Ville de Grenoble.

Madame Marie-José SALAT expose,

Mesdames, Messieurs,

La délibération du 14 décembre 2009 relative au régime indemnitaire est modifiée comme suit :

Le régime indemnitaire de la Fonction Publique Territoriale est défini par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 88 et par le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié qui fixe les correspondances de grades entre la Fonction Publique de l'Etat et la Fonction Publique Territoriale.

Suite à l'abrogation des décrets n° 95-952 du 25 août 1995 et n° 95-29 du 10 janvier 1995 portant respectivement statut particulier des cadres d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux et des techniciens supérieurs territoriaux par le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du nouveau cadre d'emplois des techniciens territoriaux, je vous propose de revoir le régime indemnitaire de ce cadre d'emplois de la manière suivante :

- Les techniciens (ex contrôleurs de travaux) percevront les montants de l'indemnité spécifique de service et de la prime de service et de rendement appliqués jusqu'à présent aux contrôleurs de travaux.
 - Les techniciens principaux de 2^{ème} classe (ex contrôleurs de travaux principaux et techniciens supérieurs) percevront les montants de l'indemnité spécifique de service et de la prime de service et de rendement appliqués jusqu'à présent aux techniciens supérieurs.
 - Les techniciens principaux de 1^{ère} classe (ex contrôleurs de travaux chefs, techniciens supérieurs principaux et techniciens supérieurs chefs) percevront les montants de l'indemnité spécifique de service et de la prime de service et de rendement appliqués jusqu'à présent aux techniciens supérieurs chefs.
- (cf. tableau en annexe de la délibération).

Les montants de ces deux indemnités seront revalorisés automatiquement par indexation sur la valeur du point de la Fonction Publique.

Le décret 2010-1357 du 9 novembre 2010 entre en application le 1^{er} décembre 2010 ; en conséquence je vous propose de valider les modifications du régime indemnitaire relatif au cadre d'emplois des techniciens territoriaux présentées ci-dessus avec effet du 1^{er} décembre 2010.

La Ville de Grenoble envisage de recruter en 2011 une psychologue et un directeur de police municipale. Il convient de prévoir les modalités d'attribution de leur régime indemnitaire (cf tableau en annexe de la délibération).

Le décret n° 2009-1582 du 17 décembre 2009 a modifié le cadre d'emplois des conservateurs territoriaux des bibliothèques avec effet du 1^{er} janvier 2010.

Je vous propose de valider les modifications du régime indemnitaire de ce cadre d'emplois conformément au tableau en annexe de la délibération.

Je vous propose également de revaloriser le régime indemnitaire pour tout le personnel de catégorie C, sauf la filière police (dispositions spécifiques), à compter du 1^{er} janvier 2011 (cf. tableau en annexe de la délibération)

Pour les agents de police municipale, je vous propose :

- de porter le montant annuel de l'indemnité d'administration et de technicité à 1502,01 euros pour ceux affectés à l'équipe de journée ;
- de porter le montant annuel de l'indemnité d'administration et de technicité à 2503.35 euros pour les brigadiers chefs principaux en position d'encadrement.

Afin de reconnaître l'investissement et les nouvelles responsabilités des chefs de service de police municipale assurant des fonctions d'encadrement depuis la réorganisation du fonctionnement du service Police Municipale le 1^{er} septembre 2010, je vous propose de revaloriser leur régime indemnitaire de la façon suivante :

- Augmentation de l'indemnité spéciale de fonction à son maximum soit :

- 22% pour les chefs de service de police municipale dont l'indice brut est inférieur ou égal à 380
- 30% pour les chefs de service de police municipale dont l'indice brut est supérieur à 380

- Attribution de l'indemnité d'administration et de technicité à tous les chefs de service de police municipale assurant des fonctions d'encadrement en fonction du niveau de responsabilité comme définis dans le tableau en annexe de la délibération. Les montants de cette indemnité seront revalorisés automatiquement par indexation sur la valeur du point de la fonction publique.

Les textes de référence ont changé pour la prime de service et rendement et l'indemnité spécifique de service :

Prime de service et de rendement (P.S.R.)

Textes de référence :

Décret n°2009-1558 du 15 décembre 2009.
Arrêté ministériel du 15 décembre 2009

Indemnité spécifique de service (I.S.S.)

Textes de référence :

Décret n° 2003-799 du 25 août 2003 modifié par le décret n° 2010-854 du 23 juillet 2010
Arrêté du 25 août 2003 modifié par l'arrêté du 23 juillet 2010

Indemnité de risques et de sujétions spéciales des psychologues

Textes de référence :

Décret n° 2006-1335 du 3 novembre 2006
Arrêté du 3 novembre 2006

Bénéficiaires :

Cadres d'emplois des psychologues territoriaux

Modalités d'attribution :

Les montants annuels sont définis dans le tableau joint en annexe.
Le montant de cette indemnité sera revalorisée automatiquement par indexation sur la valeur du point de la fonction publique.

Indemnité spéciale de fonction des directeurs de Police Municipale

Textes de référence :

Décret n° 2006-1397 du 17 novembre 2006

Bénéficiaires :

Directeur de police municipale

Modalités d'attribution :

Cette indemnité est constituée de deux parts :
- Une part fixe d'un montant annuel maximum de 7500 €
- Une part variable déterminée en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension de l'agent concerné un taux individuel fixé dans la limite de 25%.

Prime d'intérim de fonction d'encadrement

Je vous propose d'apporter la précision suivante concernant les bénéficiaires:

Bénéficiaires : Agents assurant l'intérim des fonctions suivantes :

- Encadrant de terrain (Vie Scolaire) ou chef d'équipe
- Chef de service (au sens de l'organigramme)
- Directeur
- Directeur Général Adjoint
- Directeur Général des Services

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Ressources du 08 décembre 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de valider les modifications relatives au régime indemnitaire de la Ville de Grenoble présentées ci-dessus et telles qu'elles figurent dans le tableau annexé.**

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Marie-José SALAT

Affichée le :

TABLEAU SYNOPTIQUE DU REGIME INDEMNITAIRE

- Filière Administrative –

CADRE D'EMPLOIS	Type d'indemnité	Avec niveaux de responsabilité	
		Niveau 1 % ou montant	Niveau 2 % ou montant
<p>Grades</p> <p>CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> . Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe . Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe . Adjoint administratif de 1^{ère} classe . Adjoint administratif de 2^{ème} classe 	<p>Indemnité d'administration et de technicité</p>	<p>2043,27</p>	<p>Niveau 3 % ou montant</p>
<p>Fonction "surveillant stationnement"</p>	<p>Indemnité d'administration et de technicité</p>	<p>3362,58</p>	<p>Niveau 3 % ou montant</p>

- Filière Technique -

CADRE D'EMPLOIS	Grades	Type d'indemnité	Avec niveaux de responsabilité		
			Niveau 1 % ou montant	Niveau 2 % ou montant	Niveau 3 % ou montant
			Encadrement < 10 personnes ou Missions / Etudes	Direction ou encadrement > = 10 personnes Ou Directeur de projets urbains	Emploi fonctionnel de D.G.A. ou équivalent ou D.G.S.T.
. Ingénieur en chef de classe exceptionnelle		prime de service et de rendement	5523	5523	5523
		+ indemnité spécifique de service	9274,86	9881,52	10489,32
			Encadrement < 10 personnes ou Missions / Etudes	Encadrement > = 10 personnes et < 50 personnes Ou Directeur de projets urbains	Direction de service au sens de l'organigramme ou encadrement > = 50 personnes
. Ingénieur en chef de classe normale		prime de service et de rendement + indemnité spécifique de service	2869	2869	2869
			8849,06	9261,97	9758,14
			Encadrement < 7 personnes ou absence d'encadrement	Encadrement > = 7 personnes et < 15 personnes	Encadrement > = 15 personnes
CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS SUPERIEURS		Indemnité spécifique de service	2946,38	3347,42	4016,77
		+ prime de service et de rendement	1336,56	1336,56	1336,56
		Indemnité spécifique de service	2567,86	2932,18	3526,56
. Technicien principal 1ère classe		+ prime de service et de rendement	918,34	918,34	918,34
		Indemnité spécifique de service	2220,84	2578,45	3056,58
		+ prime de service et de rendement	886,57	886,57	886,57
. Technicien		Indemnité spécifique de service	2220,84	2578,45	3056,58
		+ prime de service et de rendement	886,57	886,57	886,57

CADRE D'EMPLOIS	Type	Avec niveaux de responsabilité		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
		% ou montant	% ou montant	% ou montant
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE	d'indemnité	Sans encadrement	Encadrement < 10 personnes	Encadrement > = 10 personnes
. Agent de maîtrise principal	Indemnité d'administration et de technicité	3948,21	4394,20	4812,09
. Agent de maîtrise - fonction : surveillant de travaux - fonction : dessinateur	Indemnité d'administration et de technicité	3436,25	3840,26	4197,16
- fonction : chef d'équipe (contremaître) - fonction encadrant de terrain - fonction surveillant du stationnement	Indemnité d'administration et de technicité	2128,44	3536,59	4076,14
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES	Indemnité d'administration et de technicité	2043,27		5071,38
. Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe . Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe . Adjoint technique de 1 ^{ère} classe . Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Indemnité d'administration et de technicité			
- Fonction "chef d'équipe" (contremaître) ou "encadrant de terrain"	Indemnité d'administration et de technicité		3127,94	3602,92

- Filière Culturelle -

CADRE D'EMPLOIS	Type	Avec niveaux de responsabilité		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
		% ou montant	% ou montant	% ou montant
CADRE D'EMPLOIS DES CONSERVATEURS DES BIBLIOTHEQUES	d'indemnité	Encadrement < 10 personnes ou Missions / Etudes	Encadrement > = 10 personnes et < 50 personnes	Direction du livre et de la lecture ou encadrement > = 50 personnes
. Conservateur des bibliothèques chef	indemnité spéciale des conservateurs des bibliothèques	5 927,40	8 871,45	11 295,31
. Conservateur des bibliothèques		5 314,17	7 797,56	9 847,71
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS DU PATRIMOINE				
. Adjoint principal du patrimoine de 1 ^{ère} classe	indemnité d'administration et de technicité	2043,27		
. Adjoint principal du patrimoine de 2 ^{ème} classe				
. Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe				
. Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe				

- Filière Sportive -

CADRE D'EMPLOIS	Type	Avec niveaux de responsabilité		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
		% ou montant	% ou montant	% ou montant
CADRE D'EMPLOIS DES CONSEILLERS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES <ul style="list-style-type: none"> . Conseiller principal de 1^{ère} classe . Conseiller principal de 2^{ème} classe . Conseiller 	Indemnité d'indemnité Indemnité de sujétion spéciale	5286,88	6023,48	Direction au sens de l'organigramme 9289,41
CADRE D'EMPLOIS DES OPERATEURS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES <ul style="list-style-type: none"> . Operateur principal des APS . Operateur qualifié des APS . Operateur des APS 	indemnité d'administration et de technicité	2043,27		

- Filière Médico-Sociale -

CADRE D'EMPLOIS	Grades	Type d'indemnité	Avec niveaux de responsabilité		
			Niveau 1 % ou montant	Niveau 2 % ou montant	Niveau 3 % ou montant
			CADRE D'EMPLOIS DES PSYCHOLOGUES . Psychologue de classe normale . Psychologue hors classe	Indemnité de risques et de sujétions spéciales 4 289,10	
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES . Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe . Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe . Agent spécialisé de 1 ^{ère} classe . Agent spécialisé de 2 ^{ème} classe	Indemnité d'administration et de technicité 2043,27				

- Filière Animation –

CADRE D'EMPLOIS	Grades	Type d'indemnité	Avec niveaux de responsabilité		
			Niveau 1 % ou montant	Niveau 2 % ou montant	Niveau 3 % ou montant
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS D'ANIMATION					
. Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe		Indemnité d'administration et de technicité	2043,27		
. Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe					
. Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe					
. Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe					

- Filière Police -

CADRE D'EMPLOIS	Type d'indemnité	% ou montant	Avec niveaux de responsabilité	
			% ou montant	% ou montant
CADRE D'EMPLOIS DES CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE				
. Chef de service de police de classe exceptionnelle	Indemnité spéciale	30 % du traitement brut	Fonction de chef d'unité 30 %	Fonction de chef de poste 30 %
. Chef de service de police de classe supérieure > = 2 ^{ème} échelon	Indemnité d'administration et de technicité		Journée : 2002,68 Soirée : 2503,35	3004,02
. Chef de service de classe normale > ou = 6 ^{ème} échelon				
. Chef de service de police de classe supérieure (1 ^{er} échelon)	Indemnité spéciale	22 % du traitement brut	Fonction de chef d'unité 22 %	Fonction de chef de poste 22 %
. Chef de service de police de classe normale < = 5 ^{ème} échelon	Indemnité d'administration et de technicité		Journée : 2002,68 Soirée : 2503,35	3004,02

CADRE D'EMPLOIS	Type	Avec niveaux de responsabilité			
		Grades	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
			% ou montant	% ou montant	% ou montant
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE <u>Equipe de journée :</u> . Chef de police . Brigadier chef principal . Brigadier / brigadier chef . Gardien	Type d'indemnité Indemnité d'administration et de technicité Indemnité spéciale	1502,01 2503,35 (pour les brigadiers chefs principaux encadrants) 20 % du traitement brut			
<u>Equipe de soirée :</u> . Chef de police . Brigadier chef principal . Brigadier/brigadier chef . Gardien	Indemnité d'administration et de technicité Indemnité spéciale	2002,68 2503,35 (pour les brigadiers chefs principaux encadrants) 20 % du traitement brut			

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Ces transformations concernent des ajustements d'effectifs correspondant aux besoins des services, compte tenu de l'évolution de leurs missions ou de leur organisation.

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à Créer
Environnement Urbain	Espace Public	Propreté Urbaine	Attaché (3 postes)	Adjoint technique (3 postes)
Environnement Urbain	Espace Public	Propreté Urbaine	Technicien	Adjoint technique
Environnement Urbain	Espace Public	Propreté Urbaine	Assistant qualifié de conservation	Adjoint technique
Solidarité	Action Territoriale	Antenne 6	Technicien	Rédacteur
Finances – Achats – Contrôle de Gestion		Achats – Assistance – Approvisionnement / pôle Achat	Attaché	Rédacteur

Liste des conventions financières Conseil municipal du 20 Décembre 2010 - Exercice 2011

Organisme demandeur	Intitulé de l'action	Référence de la convention	Date de validité	Montant de la subvention 2011 voté au CM du 20 Décembre 2010	Observations
« CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE GRENOBLE » - JC Galloffa – Groupe Emile Dubois	- Activités de diffusion de danse au titre de l'année 2011 - Aide complémentaire par rapport à 2010	CONVENTION FINANCIERE DU C.M. DU 20 DECEMBRE 2010 (C008)	31/12/2011	250 744 €	Dont + 33 000 € additionnels par rapport à sub 2010
« LES MUSIENS DU LOUVRE –GRENOBLE »	Activités de production et de diffusion de concerts et de sensibilisation à la musique classique	CONVENTION FINANCIERE DU C.M. DU 20 DECEMBRE 2010 (C008)	31/12/2011	350 400 €	Correspond à 80% de la sub 2010
« CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DES ALPES »	Aide pour l'ensemble des activités de l'année 2011	CONVENTION FINANCIERE DU C.M. DU 20 DECEMBRE 2010 (C008)	31/12/2011	92 800 €	Correspond à 80% de la sub 2010
CENTRE NATIONAL D'ART CONTEMPORAIN-le Magasin »	Aide pour l'ensemble des activités de l'année 2011	CONVENTION FINANCIERE DU C.M. DU 20 DECEMBRE 2010 (C008)	31/12/2011	165 220 €	Correspond à 80% de la sub 2010
« TROISIEME BUREAU »	Aide pour l'ensemble des activités de l'année 2011	CONVENTION FINANCIERE DU C.M. DU 20 DECEMBRE 2010 (C008)	31/12/2011	35 000 €	
« CENTRE INTERNATIONAL DES MUSIQUES NOMADES »	Aide pour l'ensemble des activités de l'année 2011	CONVENTION FINANCIERE DU C.M. DU 20 DECEMBRE 2010 (C008)	31/12/2011	233 000 €	En 2010 sub "38 ^{ème} Rug" = 140 000 € et sub "GJF" = 93 000 €

AFFAIRES CULTURELLES : Musée de Grenoble - Tarification des droits d'entrée pour l'exposition Chagall et l'avant-garde russe à partir du 5 mars et jusqu'en juin 2011.

Madame Eliane BARACETTI expose,

Mesdames, Messieurs,

Le musée de Grenoble accueillera à partir du 5 mars et jusqu'en juin 2011 l'exposition du Centre Pompidou Hors les Murs intitulée *Chagall et l'avant-garde russe*. En raison du caractère exceptionnel de cette exposition, il convient de modifier les tarifs d'entrée comme suit :

8 euros	Entrée individuelle pour l'exposition et les collections
5 euros	Entrée individuelle pour la visite des collections
3 euros	Visite guidée individuelle (visite générale des collections ou visite à thème)
2 euros	Audio-guide (visite générale des collections et de l'exposition temporaire)

Entrée libre sur présentation de justificatifs réactualisés

Jeunes de moins de 26 ans
Chômeurs – R.S.A. – Minimum vieillesse
Enseignants de l'Ecole des Beaux-Arts de Grenoble et Valence
Groupes scolaires accompagnés par les enseignants
Société des Amis du musée de Grenoble – Société des Amis du Muséum d'histoire naturelle de Grenoble
Personnes handicapées et accompagnateurs
Cartes : ICOM – AICA – Presse
Artistes sur présentation de la carte professionnelle.

Les tarifs pour les visites en groupe (Isère et hors Isère) restent inchangés.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 07 décembre 2010

- Ressources du 08 décembre 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les montants des tarifs, qui seront pratiqués pendant la durée de l'exposition "Chagall" et qui sont mentionnés ci-dessus.

Conclusions adoptées :

Adoptée.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
M. Michel DESTOT

Affichée le :

TABLEAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS - SECTEUR SOCIOCULTUREL
sur EXERCICE 2011

NOM ASSOCIATION			OBJET	SUBVENTION DE FONCTIONN ¹	SUBVENTION SUR PROJETS	TOTAL
-----------------	--	--	-------	--------------------------------------	------------------------	-------

22

SECTEUR 1

CSC CHORIER BERRIAT	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	78 235		
			Subvention liée à l'activité - 1er vers ¹	5 787		
			Soit un total de :			84 022 €
MJC PARMENTIER	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	122 096		
			Subvention liée à l'activité - 1er vers ¹	5 797		
			Soit un total de :			127 893 €

SECTEUR 2

MJC ALLOBROGES	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	119 506		
			Subvention liée à l'activité - 1er vers ¹	6 593		
			Soit un total de :			126 099 €
MJC MUTUALITE	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	81 726		
			Subvention liée à l'activité - 1er vers ¹	3 237		
			Soit un total de :			84 963 €
MPT SAINT LAURENT	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	85 861		
			Subvention liée à l'activité - 1er vers ¹	16 675		
			Soit un total de :			102 536 €

SECTEUR 3

LE PLATEAU	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	113 396		
			Subvention liée à l'activité - 1er vers ¹	16 216		
			Initiative Jeunesse -Fonctionnement correspondant jeunesse- 1er vers ¹	7 622		
			Soit un total de :			137 234 €
ME BACHELARD	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	74 329		
			Subvention liée à l'activité - 1er vers ¹	12 581		
			Soit un total de :			86 910 €
MJC ANATOLE France	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	91 217		
			Subvention liée à l'activité - 1er vers ¹	5 917		
			Soit un total de :			97 134 €
MJC EAUX CLAIRES	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	96 676		
			Subvention liée à l'activité - 1er vers ¹	20 536		
			Soit un total de :			117 212 €

SECTEUR 4

CLEF- Centre Loisirs Enfance Familles	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	64 977		
			Subvention liée à l'activité - 1er vers ¹	10 432		
			Soit un total de :			75 409 €
ME CLOS D'OR	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	70 593		
			Subvention liée à l'activité - 1er vers ¹	30 096		
			Soit un total de :			100 689 €
MJC Lucie AUBRAC	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	95 149		
			Subvention liée à l'activité - 1er vers ¹	18 255		
			Soit un total de :			113 404 €
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	111 468		
			Subvention de fonctionnement-activités Malherbe - 1er vers ¹	15 000		
			Subvention liée à l'activité Malherbe - 1er vers ¹	26 000		
			Soit un total de :			152 468 €

TABLEAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS - SECTEUR SOCIOCULTUREL
sur l'exercice 2011

NOM ASSOCIATION	CONVENTION A VENANT FINANCIER		OBJET	SUBVENTION DE FONCTION	SUBVENTION SUR PROJETS	TOTAL

SECTEUR 5

AUESC BAJATIÈRE	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	85 016		
			Subvention liée à l'activité - 1er vers ¹	10 443		
			Soit un total de :			
ME TEISSEIRE	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	73 921		
			Subvention liée à l'activité - 1er vers ¹	10 278		
			Soit un total de :			
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	107 114		
			Subvention liée à l'activité - 1er vers ¹	6 979		
			Soit un total de :			
ENFANTINE	X		Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	26 832		
			Subvention liée à l'activité - 1er vers ¹	3 450		
		Soit un total de :				

SECTEUR 6

MAISON des HABITANTS	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	97 975		
			Subvention liée à l'activité - 1er vers ¹	18 324		
			Soit un total de :			
ME PREMOL	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	88 565		
			Subvention liée à l'activité - 1er vers ¹	19 125		
			Soit un total de :			
MJC PREMOL	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	93 285		
			Subvention liée à l'activité - 1er vers ¹	2 806		
			Soit un total de :			
LA CORDEE	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	143 273		
			Subvention liée à l'activité - 1er vers ¹	25 584		
			Soit un total de :			

ASSOCIATIONS RESSOURCES ET AUTRES ASSOCIATIONS

FRANCAS ISERE			Subvention annuelle de fonctionnement - 1er vers ¹	15 000		15 000 €
TEAM LES GALAPIATS	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement - 1er vers ¹	10 245		10 245 €

ASSOCIATIONS JEUNESSE

ADIJ	X		Subvention annuelle de fonctionnement - 1er vers ¹	26 783		26 783
APEV	X		Subvention annuelle de fonctionnement - 1er vers ¹	10 000		10 000
CALLIOPE	X		Subvention annuelle de fonctionnement	5 600		5 600
CAP BERRIAT	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement - 1er vers ¹	121 755		
			Initiative Jeunesse -Fonctionnement 2 correspondants jeunesse	15 245		
			Soit un total de :			
ITINERAIRE INTERNATIONAL	X		Subvention annuelle de fonctionnement	5 000		5 000 €
UNIS-CITE	X		Subvention annuelle de fonctionnement - 1er vers ¹	7 500		7 500 €

TOTAL				2 436 071 €		2 436 071 €
--------------	--	--	--	--------------------	--	--------------------

AVENANTS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2011
TABLEAU RÉCAPITULATIF

Référence de la convention					
Nom de l'Association	Date de la convention	Validité de la convention	Subvention fonctionnement 2010 déjà votée	Objet de la subvention	Montant de la subvention proposée
Aviron Grenoblois	01/04/ 2009	31/12/ 2011	77 000 €	Fonctionnement saison 2010-2011 - acompte	30 500 €
	délibération 41-C010 du 23/03/2009				
Grenoble Basket 38	05/02/ 2009	31/12/ 2011	65 000 €	Fonctionnement saison 2010-2011 - acompte	27 500 €
	délibération 20-C027 du 26/01/2009				
Grenoble Gymnastique	16/02/ 2009	31/12/ 2011	60 000 €	Fonctionnement saison 2010-2011 - acompte	30 000 €
	délibération 20-C027 du 26/01/2009				
Grenoble SMH GUC Handball	05/02/ 2009	31/12/ 2011	90 000 €	Fonctionnement saison 2010-2011 - acompte	45 000 €
	délibération 20-C027 du 26/01/2009				
GUC Grenoble Ski	27/02/ 2009	31/12/ 2011	28 300 €	Fonctionnement saison 2010-2011 - acompte	6 150 €
				Soutien aux sportifs de haut niveau	16 000 €
				Coupe du Monde Citadine 2011	3 000 €
				<i>Total</i>	25 150 €
Grenoble Isère Métropole Patinage (GIMP)	17/02/ 2009	31/12/ 2011	97 150 €	Fonctionnement saison 2010-2011 - acompte	3 150 €
				Utilisation de la glace Pôle Sud	90 850 €
				<i>Total</i>	94 000 €
Grenoble Tennis	16/02/ 2009	31/12/ 2011	110 000 €	Fonctionnement saison 2010-2011 - acompte	55 000 €
	délibération 20-C027 du 26/01/2009				
Grenoble Volley Université Club	08/01/ 2009	31/12/ 2011	203 000 €	Fonctionnement saison 2010-2011 - acompte	101 500 €
	délibération 54-C023 du 15/12/2008				

AVENANTS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2011
TABLEAU RÉCAPITULATIF

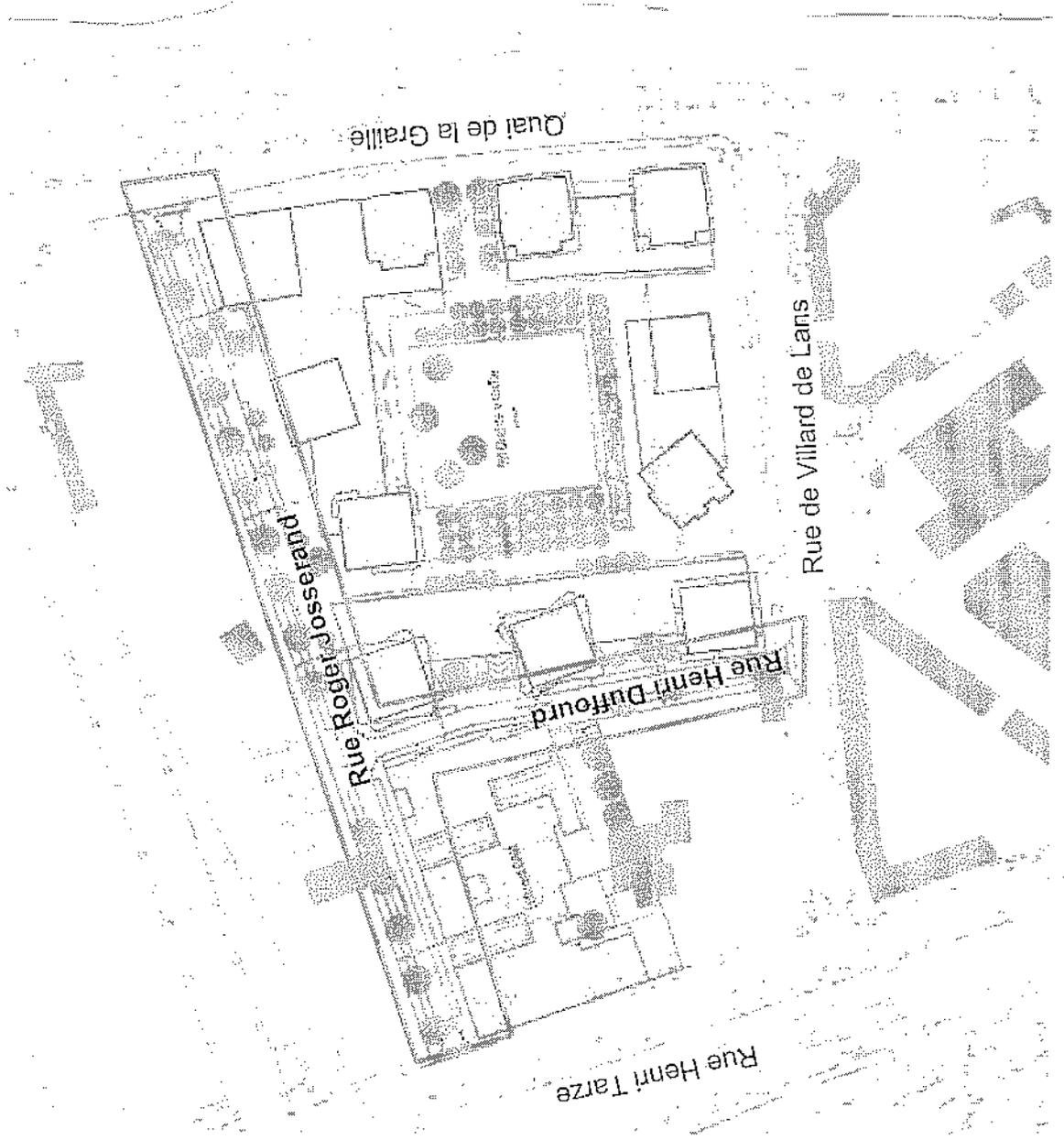
Référence de la convention					
Nom de l'Association	Date de la convention	Validité de la convention	Rappel Subvention 2010	Objet de la subvention 2011	Montant de la subvention proposé
Association Grenoble Foot 38	15/01/ 2009	31/12/ 2012	518 000 €	Aide aux activités saison 2010-2011	566 000 €
	délibération 55-C022 du 15/12/2008				
SASP Grenoble Foot 38	11/02/ 2009	31/12/ 2012	122 000 €	Aide aux activités saison 2010-2011	61 000 €
	délibération 55-C022 du 15/12/2008				
Association Les Brûleurs de Loups de Grenoble	15/01/ 2009	31/12/ 2012	224 500 €	Aide aux activités saison 2010-2011 (dont utilisation glace Pôle Sud 89 500 €)	224 500 €
	délibération 55-C022 du 15/12/2008				
SASP Grenoble Métropole Hockey 38	31/12/ 2008	31/12/ 2012	341 100 €	Aide aux activités saison 2010-2011 (dont utilisation Pôle Sud 89 230 €)	341 100 €
	délibération 55-C022 du 15/12/2008				
Association FC Grenoble Rugby	15/01/ 2009	31/12/ 2011	411 500 €	Aide aux activités saison 2010-2011 (dont actions éducatives du centre de formation 30 500 €)	411 500 €
	délibération 53-C021 du 15/12/2008				
SASP FC Grenoble Rugby	16/01/ 2009	31/12/ 2011	141 000 €	Aide aux activités saison 2010-2011	141 000 €
	délibération 53-C021 du 15/12/2008				
TOTAL			1 758 100 €		1 745 100 €

ANNEXE

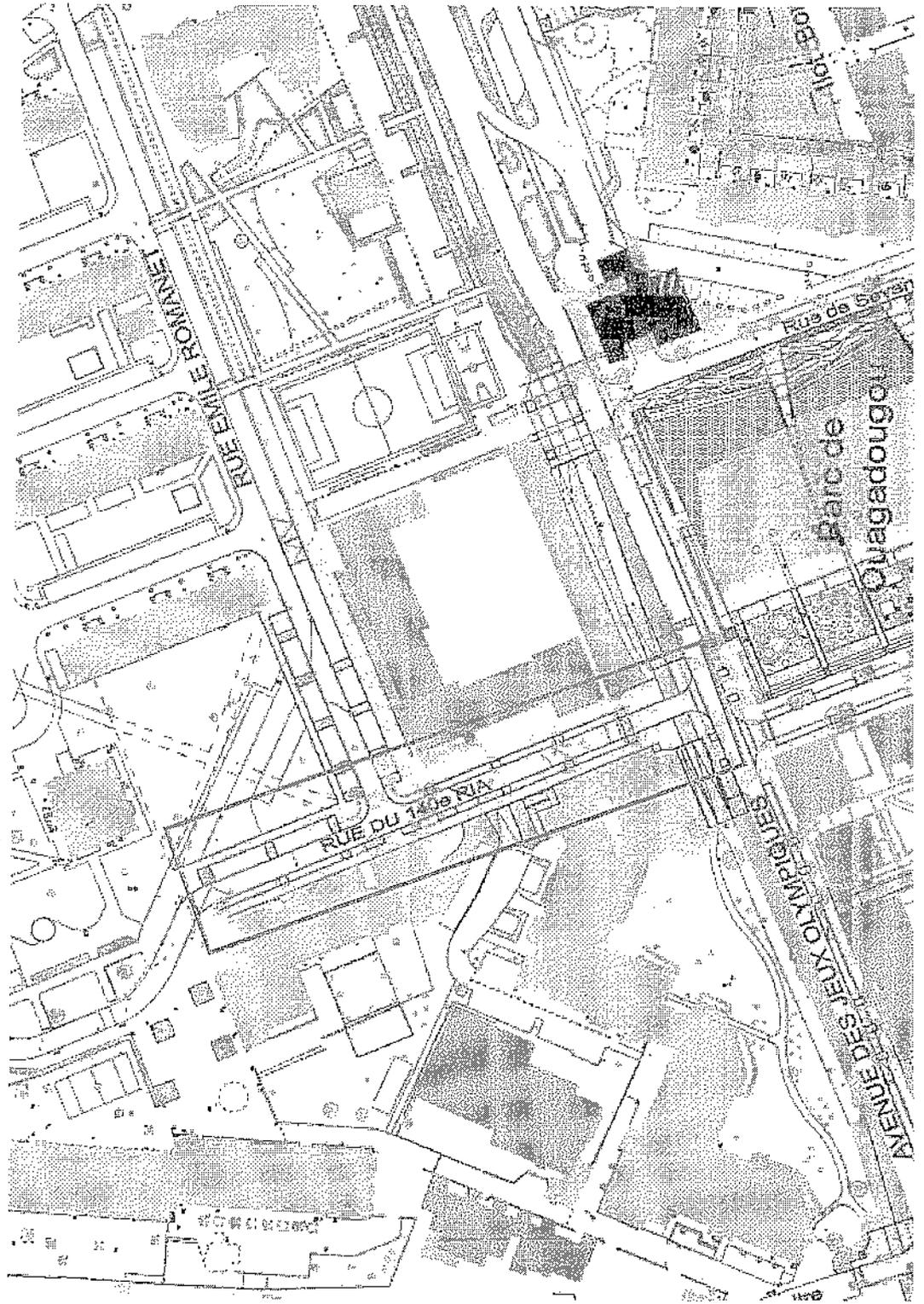
Dénominations de voies publiques

Plans de situation

Rues Roger Josserand et Henri Duffourd



Prolongement de la rue du 140^{ème} RIA (Régiment
d'Infanterie Alpine)



Prolongement de la rue d'Alembert



Rendus-Comptes
Conseil municipal du 20/12/2010

Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date de notification
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics : marchés à procédure adaptée						
10A422	Travaux	ASSISESPORTIVE 34570 MONTARNAUD	PALAIS DES SPORTS DE GRENOBLE Remplacement des gradins niveaux 1 et 2 Lot unique : Fourniture et mise en place de sièges	Marché à prix global et forfaitaire	87 832,90	17/11/2010
10T498	Travaux	ENTREPRISE Jean Pierre BARTIER 38260 MARCILLOLES	Locaux associatifs Teisseire 2007 Aménagement provisoire de l'ancienne bibliothèque pour un logement provisoire de l'association FRATERNITE Lot 1 : Faux-plafonds - Cloisons	Marché à prix global et forfaitaire	2 403,20	04/11/2010
10T499	Travaux	ENTREPRISE BOUCHET 38950 SAINT MARTIN LE VINOUX	Locaux associatifs Teisseire 2007 Aménagement provisoire de l'ancienne bibliothèque pour un logement provisoire de l'association FRATERNITE Lot 2 : Menuiserie Bois - Vitrerie	Marché à prix global et forfaitaire	3 205,80	04/11/2010
10T500	Travaux	ENTREPRISE BONNETTE 38600 FONTAINE	Locaux associatifs Teisseire 2007 Aménagement provisoire ancienne Bibliothèque consiste au logement provisoire de l'association FRATERNITE Lot 3 : Métallerie	Marché à prix global et forfaitaire	2 980,00	04/11/2010
10T501	Travaux	GE CAPECCI 38320 BRIE ET ANGONNES	Locaux associatifs Teisseire 2007 Aménagement provisoire ancienne Bibliothèque consiste au logement provisoire de l'association FRATERNITE Lot 4 : Electricité	Marché à prix global et forfaitaire	2 616,94	04/11/2010
10T502	Travaux	ENTREPRISE CLIMAT SANIT	Locaux associatifs Teisseire 2007 Aménagement provisoire ancienne Bibliothèque consiste au logement provisoire de l'association FRATERNITE Lot 5 : Plomberie	Marché à prix global et forfaitaire	2 344,00	04/11/2010

10T503	Travaux	ENTREPRISE ACZANGOLI 38130 ECHIROLLES	Locaux associatifs Teisseire 2007 Aménagement provisoire ancienne Bibliothèque consiste au relogement provisoire de l'association FRATERNITE Lot 6 : Peinture - Faïences	Marché à prix global et forfaitaire	7 15,20	04/11/2010
10A410	Travaux	TOUTENVERT sarl 38160 CHATTE	Travaux d'aménagement du Parc Pompidou Lot 2 : Mobilier serrurerie	Marché à prix global et forfaitaire	Montant ferme 34 925,00 1 ^{er} condition 6 413,00	15/11/2010
10A409	Travaux	TOUTENVERT sarl 38160 CHATTE	Travaux d'aménagement du Parc Pompidou Lot 1 : Travaux d'espace verts	Marché à prix global et forfaitaire	Montant ferme 64 306,85 1 ^{er} condition 52 118,10 2ème condition 26 275,96	15/11/2010
10A530	Travaux	SARL TOMAI 38210 VOUREY	Aménagement de la cour de l'Ecole Paul Bert de Grenoble Lot VRD - marché complémentaire	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	estimé à 20 290	08/11/2010
10A413	Travaux	CERBERE sarl 38120 ST EGREVE	ESPACE CULTUREL BACHELARD Rénovation 2010 Réaménagement d'une salle de spectacle, d'un bureau d'une tisanière et travaux divers en centre culturel Bachelard Lot 1 Démolition Maçonnerie Carrelage Faïence	Marché à prix global et forfaitaire	7 223,00	04/11/2010
10A414	Travaux	LAMBDA ISOLATION 38180 SEYSSINS	ESPACE CULTUREL BACHELARD Rénovation 2010 Réaménagement d'une salle de spectacle, d'un bureau, d'une tisanière et travaux divers au centre culturel Bachelard Lot 2 Cloisons Faux-plafonds	Marché à prix global et forfaitaire	13 991,67	04/11/2010
10A415	Travaux	BPS38 38660 ST VINCENT DE MERCUZE	ESPACE CULTUREL BACHELARD Rénovation 2010 Réaménagement d'une salle de spectacle, d'un bureau, d'une tisanière et travaux divers au centre culturel Bachelard Lot 3 Menuiseries intérieures bois	Marché à prix global et forfaitaire	4 490,00	04/11/2010
10A416	Travaux	VILLON-GUTTIN 38490 ST ANDRE LE GAZ	ESPACE CULTUREL BACHELARD Rénovation 2010 Réaménagement d'une salle de spectacle, d'un bureau d'une tisanière et travaux divers en centre culturel Bachelard Lot 4 Métallerie	Marché à prix global et forfaitaire	6 500,00	04/11/2010

10A417	Travaux	ETS BAILLY 38170 SEYSSINET	ESPACE CULTUREL BACHELARD Rénovation 2010 Réaménagement d'une salle de spectacle, d'un bureau d'une tisanière et travaux divers en centre culturel Bachelard Lot 5 Revêtement de sol souple	Marché à prix global et forfaitaire	9 079,00	04/11/2010
10A418	Travaux	ACZANGOLI 38130 ECHIROLLES	ESPACE CULTUREL BACHELARD Rénovation 2010 Réaménagement d'une salle de spectacle, d'un bureau d'une tisanière et travaux divers en centre culturel Bachelard Lot 6 Revêtement mural	Marché à prix global et forfaitaire	6 737,90	04/11/2010
10A419	Travaux	DUNALEC sarl 38420 LE VERSOUD	ESPACE CULTUREL BACHELARD Rénovation 2010 Réaménagement d'une salle de spectacle, d'un bureau d'une tisanière et travaux divers en centre culturel Bachelard Lot 7 Electricité	Marché à prix global et forfaitaire	22 060,78	04/11/2010
10A420	Travaux	CARLESSO FRERES 38190 LANCEY	ESPACE CULTUREL BACHELARD Rénovation 2010 Réaménagement d'une salle de spectacle, d'un bureau d'une tisanière et travaux divers en centre culturel Bachelard Lot 8 Chauffage Sanitaire Ventilation	Marché à prix global et forfaitaire	18 061,50	04/11/2010
10A421	Travaux	ALPES SERVICES NETTOYAGE 38690 LONGCHENAL	ESPACE CULTUREL BACHELARD Rénovation 2010 Réaménagement d'une salle de spectacle, d'un bureau d'une tisanière et travaux divers en centre culturel Bachelard Lot 9 Manutention Nettoyage	Marché à prix global et forfaitaire	1 080,00	04/11/2010
10A411	Travaux	THYSSENKRUPP ASCENSEURS 38400 SAINT MARTIN D'HERES	Relogement de Grenoble Solidarité rue Hippolyte Müller Relance Lot 11 Ascenseur	Marché à prix global et forfaitaire	57 610,49	22/10/2010
10A326	Travaux	CIC ORIO 38560 CHAMP SUR DRAC	Travaux d'aménagement de la Cours des Grandes Roches (Résistance) lot 2 Charpente métallique serrurerie mobilier	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant estimé 185 354,09 Montant de base 183 022,32 1er option 2 331,77	10/11/2010

10A200	Travaux	DANIEL MOROT REGULATION ELECTRIQUE 38120 SAINT EGREVE	Muséum d'Histoire Naturelle Remplacement des groupes froids Lot 2 Régulation	Marché à prix global et forfaitaire	Montant ferme 50 800,00 1 ^{er} condition 9 494,00	21/10/2010
10A199	Travaux	ECCI sarl 38600 FONTAINE	Muséum d'Histoire Naturelle Remplacement des groupes froids Lot 1 Chauffage ventilation	Marché à prix global et forfaitaire	Montant ferme 132 591,10 1 ^{er} condition 37 235,46	21/10/2010
10A345	Travaux	SAIT 38320 BRESSON	MAISON DES ASSOCIATIONS Travaux de maintenance et sécurité 2010 Lot 3 Faux-plafonds	Marché à prix global et forfaitaire	8 400,00	15/10/2010
10A346	Travaux	ACZANGOLI 38130 ECHIROLLES	MAISON DES ASSOCIATIONS Travaux de maintenance et sécurité 2010 Lot 4 Peinture	Marché à prix global et forfaitaire	12 343,00	15/10/2010
10A347	Travaux	ATEM 38180 SEYSSINS	MAISON DES ASSOCIATIONS Travaux de maintenance et sécurité 2010 Lot 5 Electricité - courants faibles	Marché à prix global et forfaitaire	60 688,00	15/10/2010
10A348	Travaux	ALPES SERVICES NETTOYAGE 38690 LONGCHENAL	MAISON DES ASSOCIATIONS Travaux de maintenance et sécurité 2010 Lot 6 Nettoyage	Marché à prix global et forfaitaire	1 800,00	15/10/2010
10S514	Services	ALYCESOFRECO 69003 LYON	Comptages automatiques de trafic à Grenoble octobre 2010	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	montant maximum 5 850	13/10/2010
10S515	Services	ITEC ETUDES 94120 FONTENAY-SOUS- BOIS	Comptages directionnels du trafic à Grenoble octobre 2010	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	montant maximum 3 200	13/10/2010
10S516	Services	ITEC ETUDES 94120 FONTENAY-SOUS- BOIS	Comptages piétons et vélos à Grenoble	Marché à prix global et forfaitaire	montant maximum 9 900	13/10/2010
10S526	Services	BULL 38432 ECHIROLLES	Evolution de la plateforme CITRIX nouvelle version PS 4.0	Marché à prix global et forfaitaire	63 900,89	09/11/2010
10S385	Services	ASSOCIATION JEUNES ET NATURES 38000 GRENOBLE	Animation des classes élémentaires au château de la Maison des Collines et au centre du Mont Saint Martin et des classes maternelles au centre aéré de la Maison des Collines à Eybens	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	montant minimum 50 000 montant maximum 80 000	19/11/2010

10P521	Prestations intellectuelles	BIG BANG COMMUNICATION 38120 ST EGREVE	Conception et réalisation de documents de communication financière Conception carte graphique/CDRom/maquette de documents	Marché à prix global et forfaitaire	3 400,00	04/11/2010
10P430	Prestations intellectuelles	ATELIERS LION 75014 PARIS	Réhabilitation du centre sportif la Rampe intégrant la démolition de l'ancienne salle des agrès - mission de diagnostic	Marché à prix global et forfaitaire	12 000,00	02/11/2010
10P446	Prestations intellectuelles	Madame Nadine SEYFREID 38320 POISAT	Diagnostic et perspectives des aires ludiques et sportives dans les parcs et squares à Grenoble	Marché à prix global et forfaitaire	19 300,00	28/10/2010
10P434	Prestations intellectuelles	SOCOTEC 38434 ECHIROLLES CEDEX	Bâtiments CEMOI - Réfection après sinistre du local B002 - mission de contrôle technique	Marché à prix global et forfaitaire	2 600,00	08/11/2010
10P432	Prestations intellectuelles	WORKSPACES ARCHITECTURE 38000 GRENOBLE	Bâtiments CEMOI - Réfection après sinistre du local B002 - mission de maîtrise d'œuvre	Marché à prix global et forfaitaire	13 685,00	08/11/2010
10P433	Prestations intellectuelles	CDSA 38240 MEYLAN	Bâtiments CEMOI - Réfection après sinistre du local B002 - mission de coordination SPS	Marché à prix global et forfaitaire	1 134,00	08/11/2010
10P513	Prestations intellectuelles	INGEROP CONSEIL INGENIERIE 38244 MEYLAN	ESPLANADE - Pont Aval Définition et aménagement aux extrémités du Pont Aval, analyse et vérification sur la gestion des eaux pluviales, vérification et chiffrage financier des espaces publics	Marché à prix global et forfaitaire	24 400,00	08/11/2010
10F439	Fournitures	ETABLISSEMENT PAYANT 38420 DOMENE	Acquisition d'un engin tracto chargeur télescopique	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	montant maximum 58 400	25/10/2010
10F447	Fournitures	KASSIOPE 13190 ALLAUCH	Achat et pose de tapis et barre parallèle pour le centre sportif Reyniès Bayard	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	montant maximum 37 583,12	08/11/2010
10F452	Fournitures	AZIMUT 67140 BARR	Acquisition d'un logiciel de calcul topographique	Marché à prix global et forfaitaire	19 261,00	24/11/2010
10A246	Fournitures	NOVARTIS VACCINES AND DIAGNOSTICS SAS 92150 SURESNES	ACHAT DE VACCINS Rage	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	montant maximum 15 000	08/11/2010

10A245	Fournitures	GLAXOSMITHKLINE 78163 MARLY LE ROI CEDEX	ACHAT DE VACCINS Hépatite A et B	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	montant maximum 15 000	08/11/2010
10A243	Fournitures	SANOFI PASTEUR MSD 69367 LYON CEDEX 07	ACHAT DE VACCINS Fièvre jaune, typhoïde, Méningite A+C Combiné hépatite A + Typho	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	montant maximum 70 000	08/11/2010
10A244	Fournitures	GLAXOSMITHKLINE 78163 MARLY LE ROI CEDEX	ACHAT DE VACCINS (hépatite A, B et rage) Méningite A+C+Y+W135	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	montant maximum 70 000	08/11/2010

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :				
10-4530	Arrêté (08/11/2010)		La Ville se constitue partie civile suite aux divers dommages et dégâts provoqués par l'incendie survenu dans la nuit du 24 au 25 octobre 2010 au bâtiment modulaire installé 14 rue Albert Thomas à Grenoble.	
10-4684	Arrêté (17/11/2010)	Me MEDINA	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le juge de l'exécution de Grenoble par M. ROUAST.	
10-4685	Arrêté (17/11/2010)	Me DELACHENAL	La Ville est autorisée à intervenir devant toute juridiction compétente aux fins d'obtenir l'expulsion de toutes les personnes occupant irrégulièrement un garage dans un des silos du secteur 6.	
10-4704	Arrêté (17/11/2010)	Me DELACHENAL	La Ville est autorisée à intervenir devant toute juridiction compétente aux fins d'obtenir l'expulsion de squatters occupant irrégulièrement un immeuble situé 56 rue Docteur Hermite à Grenoble.	

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Convention d'occupation précaire (2/11/2010)	SARL 3B 8 rue Duployé 38 Grenoble	La Ville met à disposition du preneur à titre précaire un local situé 91 avenue Edmond Esmonin d'une superficie d'environ 108 m ² Durée : du 1/09/2010 au 31/03/2011.	Redevance annuelle : 3024 € HT et hors charges
--	---	---	---	---

	Convention de sous location (02/11/2010)	Association Solidarité Femmes Bâtiment A Le Trident 34 avenue de l'Europe 38100 Grenoble	La Ville met à disposition de l'occupant un local d'une surface de 202 m ² au 1 ^{er} étage du bâtiment A de l'immeuble le Trident sis 34 avenue de l'Europe. Durée : à compter du 1/10/2010 pour 1 an tacitement reconductible.	gratuit
	Avenant n°1 au bail commercial du 14/03/2003 (15/11/2010)	Sté BEAUTE BOIS 20 bis rue des Trembles 38100 Grenoble	Compte tenu de la réalisation de travaux permettant de valoriser le local, il est proposé une remise de loyer de 6 mois, correspondant à 4000,86 €, soit du 1/10/2010 au 31/03/2011.	
	Bail commercial (23/11/2010)	Sarl GEO DIFFUSION 13 rue des Trembles 38100 Grenoble	La Ville loue au preneur un local n°7B, d'une surface d'environ 104 m ² au rez-de-chaussée de l'immeuble 13 rue des Trembles. Durée : 9 ans, du 15/11/2010 au 14/11/2019.	Loyer annuel hors charges et HT : 5 720 €

1) Réalisation de nouveaux emprunts :

Banque / Ref	Date de signature	Montant	Durée	Périodicité	Taux d'intérêts	Frais
BFT / 30006	17/05/2010	3 984 412,00 €	21 ans	Annuelle	TAM + 0,50 %	0 €
BFT / 30006	17/05/2010	23 500 000,00 €	21 ans	Annuelle	TAUX FIXE 3,34 %	0 €
Total :		27 484 412,00 €				0 €

2) Opérations de réaménagement d'emprunts :

EMPRUNTS REMBOURSES PAR ANTICIPATION							EMPRUNTS DE REFINANCEMENT								
Banque / Ref	CRD	Taux d'intérêts	Durée résiduelle	Banque / Ref	Montant	Taux d'intérêts	Durée résiduelle	Date de réalisation	Pénalités, frais	Banque / Ref	CRD	Taux d'intérêts	Durée résiduelle	Date de réalisation	Pénalités, frais
DEXIA / 29001	3 879 029,65 €	EUR12M + 0,93 %	20 ans	BFT / 30006	2 515 588,00 €	TAM + 0,50 %	20 ans	15/12/2010	38 790,30 €	DEXIA / 19934-19938	3 439 462,00 €	EUR12M + 0,10 %	9 ans 2 mois	05/01/2010	
DEXIA / 29002	3 865 673,00 €	EUR12M + 0,70 %	20 ans	SG / 30007	3 729 114,65 €	TAG3M + 0,0325%	15 ans	29/11/2010	38 656,73 €	DEXIA / 19934-19938	3 439 462,00 €	EUR12M + 0,10 %	9 ans 2 mois	05/01/2010	
Total :	7 744 702,65 €			Total :	6 244 702,65 €				77 447,03 €	Total :	16 793 899,20 €				

Cette opération de remboursement anticipé de deux emprunts a donné lieu à un remboursement autofinancé par la Ville à hauteur de 1,5 M€, Après réalisation d'emprunts de refinancement, la durée de vie moyenne initiale de ces emprunts, 11 ans, est ramenée à 10 ans 1 mois, compte non tenu du remboursement non refinancé, ou à 8 ans 1 mois, en considérant que le remboursement non refinancé est assimilable à un emprunt de 1,5 M€ dont la DVM est de 0 année,

EMPRUNTS REAMENAGES *				NOUVELLES CONDITIONS FINANCIERES *					
Banque / Ref	CRD	Taux d'intérêts	Durée résiduelle	Opérations de réaménagement	Banque / Ref	Montant	Taux d'intérêts	Durée résiduelle	Date de réalisation
CERA / 29004	11 941 743,20 €	EUR12M + 0,85 %	18 ans	Cristallisation taux fixe	CERA / 29004	11 941 743,20 €	TAUX FIXE 3,19 %	18 ans	09/11/2010
SG / 21004	1 412 694,00 €	EUR12M + 0,04 %	5 ans 4 mois	Changement d'index	SG / 21004	1 412 694,00 €	TAG12M + 0,07 %	5 ans 4 mois	28/03/2010
DEXIA / 19934-19938	3 439 462,00 €	EUR12M + 0,10 %	9 ans 2 mois	Mode d'amortissement à la carte	DEXIA / 19934-19938	3 439 462,00 €	EUR12M + 0,10 %	9 ans 2 mois	05/01/2010
Total :	16 793 899,20 €				Total :	16 793 899,20 €			

Le réaménagement de ces 3 emprunts n'a pas donné lieu au paiement de frais par la Ville

f) Opérations de réaménagement de swaps :

Banque / Ref	Emprunt sous-jacent	Taux d'intérêts	Date de réalisation du swap	Taux d'intérêts du swap	Durée du swap	1ère échéance du réaménagement	CRD	Taux d'intérêts après réaménagement	Pénalités, frais
RBC / 21	CE / 19508	TAUX FIXE 7,5%	25/02/2007	6,79 % si CMS EUR 30 ans postfixé - CMS EUR 5 ans postfixé >=-0,10 % sinon 10,5 % - 5*(CMS EUR 30 ans postfixé - CMS EUR 5 ans postfixé)	9 ans	25/02/2011	1 754 801,26 €	7,19 % si CMS EUR 30 ans postfixé - CMS EUR 5 ans postfixé >=-0,20 % sinon 10,5 % - 5*(CMS EUR 30 ans postfixé - CMS EUR 5 ans)	0,00 €
RBC / 22	CA / 20030 - 20031	TAUX FIXE 6,04%	13/09/2007	4,89 % si CMS EUR 30 ans postfixé - CMS EUR 5 ans postfixé >=-0,10 % sinon 10,5 % - 5*(CMS EUR 30 ans postfixé - CMS EUR 5 ans postfixé)	13 ans	13/09/2011	2 286 735,32 €	5,45 % si CMS EUR 30 ans postfixé - CMS EUR 5 ans postfixé >=-0,20 % sinon 10,5 % - 5*(CMS EUR 30 ans postfixé - CMS EUR 5 ans)	0,00 €
RBS / 23	CE / 23003	EUR12M + 0,23 %	07/03/2008	04/2010 à 04/2013 : EUR12M - 0,72 % 04/2013 à 04/2023 : EUR12M - 0,72 % + marge (n) marge (n) = marge (n-1)+1,5*max (EUR12M-7%;0)	15 ans	25/04/2011	6 168 765,00 €	TAUX FIXE 2,85 % barrière à 5,50 % sur EUR12M	0,00 €